

L'ÉCHO DU TESCOU

Bulletin municipal d'information, n°119
Décembre 2013



Rando Santé Mutualité
6 octobre 2013



Dans ce numéro :

Le mot du Maire.....	2
Comptes rendus	
du conseil municipal.....	3
Les élections municipales :	
Modalités	9
Les nouveaux rythmes	
Scolaires.....	10
CCAS.....	11
Lettre aux associations.....	12

Circuit historique	
Séjours linguistiques.....	13
Programme des animations.....	14
Rando de la Mutualité	
Chemin des Bragards	15
ELANS	
Mouton à carreaux.....	16
Petite plaisirance	17
Projet culturel 2014	
COPB	18
Bibliothèque.....	19
Vox Musica	
Ateliers Gaïa.....	20
Atelier Théâtre	
Dragons basket Club.....	21
Rallye des côtes du Tarn	
Rando Quad.....	22
La page d'histoire de Jean lauzeral	23
Bon à savoir	
Etat civil.....	26



Le mot du Maire

Dans un célèbre film de Georges Lautner récemment décédé, Lino Ventura disait : « Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ». Pour illustrer cet aphorisme, lors de la cérémonie du 11 novembre, à Paris, nous avons pu voir un bel échantillon de ces énergumènes, siffler et conspuer le Président de la République. D'autres, pour être sûrs que la lignée ne se perdra pas, laissaient leur progéniture proférer des insultes racistes envers la ministre de la Justice. Quel exemple, quelle honte...

Ces commémorations devraient rester des moments symboliques d'unité Nationale, par respect et en souvenir de ceux qui ont lutté contre le racisme et la bêtise humaine. Ils sont morts pour que nous puissions continuer à vivre libres dans un pays chargé d'histoire et d'humanisme au service de la démocratie.

Au 1^{er} janvier 2014 la géographie politique de notre Pays Salvagnacois va changer : notre communauté de 8 communes aura fusionné avec la Communauté de Vère-Grésigne et ses 19 communes. Selon la réglementation, le nouveau siège de cet EPCI* sera à Salvagnac, commune la plus peuplée et le nouveau Président en sera jusqu'aux prochaines élections municipales, le Président de la Communauté de Communes la plus peuplée : Vère-Grésigne.

La conséquence immédiate de cette fusion qui est très lourde à réaliser en matière de fiscalité et de comptabilité, sera l'arrêt momentané des projets portés par notre Communauté et en particulier l'achat du Château de Salvagnac et le projet de pôle de services à la personne. Il faudra se battre et convaincre, car ces projets sont essentiels pour la petite enfance et le maintien de services de santé de qualité sur notre commune.

Dans la foulée le Canton de Salvagnac est amené à disparaître, regroupé avec on ne sait encore quels autres cantons limitrophes. Je ne suis pas sûr que la démocratie sorte renforcée par toutes ces réformes. Il est par contre certain que le rapprochement des décisions avec les citoyens, comme l'envisagent toutes les lois de décentralisation, est fortement compromis.

En attendant, la magie de Noël approche, profitez bien de toutes les animations qui se préparent et Bonnes Fêtes à toutes et à tous.

Bernard Miramond

(*) EPCI: *Etablissement Public de Coopération Intercommunale*

Ce journal est le vôtre, il est à vous ...

Participez à sa rédaction !

Cette dernière édition de l'année se présente à vous sous un format simplifié, et moins original et artistique que les précédents. La raison en est la démission pour convenances personnelles de Tim Bastian qui assurait la mise en page depuis le numéro 100 de notre bulletin municipal. Le comité à l'unanimité le remercie de sa participation et de l'excellent travail réalisé.

Mais la vie de l'Echo du Tescou continue, il change simplement de costume, et nous attendons vos propositions d'articles pour les numéros à venir. Envoyez-nous vos participations et réactions, soit par courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr, soit par courrier postal. Au plan pratique, pour la prochaine édition, merci de nous transmettre vos textes sous format Word calibré pour une demi-page, soit un titre, 1500 signes et une photo de manière standard. A titre exceptionnel, le comité pourra accepter une page, soit un titre, 3500 signes avec deux ou trois photos. Les pages encart à insérer avant la diffusion sont à éviter, sauf cas de force majeure ou demande du conseil municipal.

Pour le numéro 120 qui devrait paraître fin janvier, merci de nous faire parvenir vos courriers **au plus tard le 15 janvier 2014**

Le Comité de rédaction.

L'Echo du Tescou n°119
(Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac).

Parution trimestrielle.

Courriel :
mairie.salvagnac@wanadoo.fr
Directeur de la publication :
Bernard Miramond

Ont participé : Bernard Miramond, Yves Raymond, Bernard Villaret, Danièle Bonzom, Michèle Cornac, Georgette Gambazza, Annie Feix, Maryline Buso, Jean Lauzeral, Tescou en Marche, Jean-Jacques Dulac, Isabelle Ducel, Magali Belnoue, Jean Louis Buso, Eliane Boulze.

With the participation of the secretaries of the Mairie : Nicole Lutzen, Claire Balbeura.

Photos: Yves Raymond, Gilbert Gambazza, Bernard Villaret

Mise en page: Yves Raymond

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt-huit juin à 20 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Etaient présents : M.MIRAMOND Bernard, Mme BONZOM Danièle, Mme LAGARRIGUE Christel, Mme CORNAC Michèle, M RAYMOND Yves, M.BENESCHI Pascal, Mme YATES Suzanne, M.VILLARET Bernard, Mme BRUNWASSER Mi-reille, M. BOULZE Bernard, M. BALARAN Roland.

Présence de Monsieur CHARRUYER du cabinet URBA 2D

Etaient absents : Mme REYES Sophie, M. LECOMTE Olivier, M. CAVIALE Serge

Procuration : Madame Sophie REYES a donné procuration à Monsieur Bernard BOULZE

Secrétaires de séance : Mme LAGARRIGUE ET M. VILLARET :

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Roger BALARAN, ancien Conseiller Municipal décédé le 13 juin 2013.

Présentation du PLU

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est arrivé à son terme après la réunion avec les Personnes Publiques Associées (Organismes Officiels et Communes Voisines) et l'Enquête Publique.

Cette étude a duré près de trois années et la date limite d'approbation est le 30 juin, à défaut le PLU devra être mis en conformité avec la dernière réglementation issue des accords de Grenelle. Cette réglementation est nettement plus contraignante avec en plus probablement obligation d'intégrer notre PLU au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la nouvelle communauté de communes.

M.CHARRUYER présente les divers points mis en évidence par l'Enquête Publique la réunion avec les Personnes Associées et les différents avis défavorables. Seule la zone du Soleilhat a posé problème, mais en définitive les justifications conviennent à la DDTE (Direction Départementale des Territoires et de l'Equipement).

Suite à l'enquête publique, trois modifications sont à valider : dossiers NOEL, PRADIER, MIQUEL.

De même le zonage d'assainissement qui a été présenté à l'Enquête Publique, n'ayant pas reçu d'avis défavorable, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le droit de préemption sur les zones AU et U2 est proposé pour être validé par le Conseil Municipal.

Séance plénière

Approbation CR précédent :

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2013 est approuvé sans remarque

Vote des propositions :

Monsieur le Maire, après avoir demandé aux présents s'il y avait des questions complémentaires, procède au vote des propositions :

a)- Adoption du PLU tel que présenté ce soir : huit voix pour, trois contre (procuration).

Le Plan Local d'Urbanisme est adopté

b)- zonage d'assainissement : adoption à l'unanimité

c)- Droit de préemption sur zones AU et U2 : adoption à l'unanimité.

La commune faisant partie d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours de validité, le PLU est applicable immédiatement avec cependant deux mois de recours par les tiers.

Démission d'un Conseiller Municipal :

Monsieur le Maire fait état de la démission de Monsieur Serge CAVIALE et conformément à sa demande donne lecture de la lettre de motivation que ce dernier lui a adressée.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention des associations et les propositions de la Commission Vie Associative suite à la réunion du 22 avril 2013.

Après discussion, les subventions ci-dessous sont adoptées par le Conseil Municipal soit en budget immédiat soit en provision.

A noter que certaines demandes ont été affectées à des comptes hors budget associations (investissement ou cérémonies).



N°	Associations	Demandes	Budget	Provision	Hors compte
1	Société de chasse	400	400		
2	Pétanque	800	800		
3	Prévention routière	50	50		
4	ASAD (Aide à domicile)	200	200		
5	Vox Musica	1000	1000		
6	AMIS (Gymnastique volontaire)	500	500		
7	Sapeurs Pompiers	500	500		
8	Rives du Tescou football Club	1900	1900		
9	Ecurie des Deux Rives (Global Rallye)	8650		800	
10	OPI des Tescous	550		200	
11	Cinécran	250	250		
12	ELANS			600	
13	Places en fête	4000	1500	500	
14	Ecole Canta Grelh	750	750		
15	Dragons Basket Club			1000	
16	JPCS (Jardins partagés)	800	800		
17	Saint Sulpice Vélo Club	1000			500
18	Auto Cross		1000	800	
19	Comité des fêtes			4600	
20	Arts Culture et traditions	350	200		
21	ADMR SSIAD du Gaillacois		100		
22	Danse et d'ailleurs			200	
	Sous totaux		9950	8700	500
	Total général subventions aux associations		18650		

Convention de l'action éducative « Ecole et Cinéma »

Cette convention permet aux élèves d'assister à des séances de cinéma avec une participation de 1.50 euro pour l'école et 0.90 euro pour la mairie par élève.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention « école et cinéma » initiée par le Ministère de l'Education Nationale et le centre National du cinéma et de l'Image Animée.

Installation de panneau bilingue français / occitan

Le Conseil Général propose d'installer des panneaux bilingues français / occitan aux limites des communes du département. Le coût serait de 350 euro pour la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la pose de ces panneaux sur la commune.

C)-Questions diverses :

-Par Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire fait le point sur les options immobilières déjà abordées lors du précédent Conseil Municipal.

a)- Château :

Le propriétaire a mis le château en vente à 300 000 euros ; le Service des Domaines a fait une estimation à 203 700 euros. A ce jour le propriétaire serait d'accord pour 250 000 euros.

Suite à sa dernière réunion, le Conseil de la Communauté des Communes serait d'accord pour prendre en charge cette opération pour autant qu'un montage complémentaire soit mis en place.

Des pistes vers un établissement médical ou social ou culturel en plus de l'accueil de la Petite Enfance sont recherchées. Ces options permettraient une plus grande participation des organismes publics.

b)-Terrain de réserve pour les Ecoles :

C'est un terrain de 5713 m² estimé à 63 500 euros par le Service des Domaines.

Le propriétaire serait d'accord pour un montant de 80000 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire de suivre et de faire des propositions pour ces deux affaires.

c)- Participation à l'abatage des platanes :

15 à 20 platanes malades ou gênants seront à abattre.

Le Conseil municipal décide de porter la participation pour à 100 euros.



d)- Travaux église La Bouysse :

Les travaux de réfection des façades de l'église de la Bouysse commencent début juillet.

e)- Agrandissement de l'école

Suite à l'officialisation de l'ouverture d'une nouvelle classe (effectif total 183 élèves à ce jour), il est nécessaire de mettre en place une nouvelle salle de classe et d'agrandir le réfectoire.

La solution dans l'urgence passe par l'installation de deux bâtiments préfabriqués type « Algéco » sur le devant pour la classe et un autre à l'arrière avec création d'une ouverture de liaison avec le réfectoire.

f)-Nouveaux horaires scolaires :

La modification des horaires impose une prise en charge des enfants par les services municipaux.

Cette mise en place fera l'objet de réunions avec les Enseignants (qui sont concernés pédagogiquement), la Mairie, les Employés, les Parents d'Elèves et les associations qui pourraient y participer.

Madame Christel Lagarrigue doit animer cette action.

Par les Conseillers :

Yves Raymond indique que les panneaux de l'Office du Tourisme et d'accueil de Salvagnac en venant de Montauban, doivent être déplacés sur injonction du Conseil Général (gêne routière !). Ils seront installés près du croisement vers St Angel au lieu-dit la Giroune.

Pascal Beneschi rappelle qu'un fil de téléphone traîne au sol et empêche le curage du fossé près de la Riviérette.

Après le tour de table Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Le Maire,



Compte rendu Conseil Municipal du 26 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt-six septembre à 20 h 30

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Etaient présents : M.MIRAMOND Bernard, Mme LAGARRIGUE Christel, Mme CORNAC Michèle, M LECOMTE Olivier, M.BENESCHI Pascal, M.VILLARET Bernard, M. BOULZE Bernard, M. BALARAN Roland.

Etaient absents : Mme BONZOM Danièle, M RAYMOND Yves, Mme YATES Suzanne, Mme BRUNWASSER Mireille, Mme REYES Sophie.

Procuration : M RAYMOND Yves a donné procuration à M VILLARET Bernard, Mme YATES Suzanne a donné procuration à M. BENESCHI Pascal, Mme BRUNWASSER Mireille a donné procuration à M. MIRAMOND Bernard, Mme Sophie REYES a donné procuration à M. BOULZE Bernard.

Secrétaires de séance :Mme LAGARRIGUE ET M. VILLARET.

A)- Séance plénière :

Approbation CR précédent :

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2013 est approuvé sans remarque

Assainissement : Diagnostic complémentaire (et courrier de la DDT) :

Monsieur le Maire, rappelle que la 1^{ère} étude avait fait apparaître un excédent d'eau claire parasite arrivant à la station d'épuration et perturbant son efficacité. Le complément d'étude voté au Conseil Municipal du 11 avril devait déterminer la zone et la modalité de venue de ces eaux parasites (infiltrations ou déversement pluvial). Le Bureau d'Etudes a présenté ses résultats à la commission travaux le 28 août en présence des représentants de la Direction Départementale des Territoires, du Pays et de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Le problème se situe essentiellement en aval du réseau entre la RD999 et la station ainsi qu'au déversoir d'orage en aval du poste de relevage de l'école.

Une inspection par caméra est nécessaire pour localiser et définir les travaux de réparation.

Ce complément d'étude pourra être subventionné à 50%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour cette commande.

Convention de servitude de passage ERDF :

ERDF ayant effectué des travaux d'enfouissement de réseau sur le secteur de St Pierre demande l'accord pour la signature d'une convention de servitude pour les terrains appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de cette servitude avec ERDF.

Adhésion à la Médecine du travail du Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion du Tarn vient de créer un service de médecine préventive et de santé au travail (SMP). Ce nouveau service est moins onéreux que l'Association Paritaire Interprofessionnelle de Santé au Travail du Tarn-Ouest (APISTO) (près de 13 € par salarié et par an) à laquelle la commune adhère actuellement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adhésion au prestataire de logiciels « Indy System » :

Actuellement les logiciels informatiques sont gérés (maintenance, dépannage et sauvegarde des données) par la société MAGNUS/BERGER LERAULT. Pour harmonisation (et donc meilleurs transferts) avec la Communauté de Communes Vère Grésigne, et surtout une plus grande proximité pour intervention de dépannage, Monsieur le Maire propose de donner la maintenance informatique à Indy System situé à Montauban.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à cette mutation.

Dématérialisation des actes administratifs :

Actuellement tous les documents et actes administratifs sont transmis matériellement soit par la Poste soit par transport personnel. Outre le coût, il en résulte beaucoup de retard.

L'Association des Maires et Elus du Tarn met en place avec la Préfecture la dématérialisation (informatisation et transfert par internet) de tous les actes administratifs (sécurisation et validation des opérations). Cette procédure est gratuite pendant un an. Par la suite il en coûtera 56 € par an pour l'adhésion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à cette adhésion.

Nouveau contrat d'accompagnement à l'emploi :

La réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP (Temps d'Activité Péri scolaire) entraînent des besoins en personnel d'accompagnement et de coordination.

M. le Maire propose l'embauche d'une personne en Contrat Unique d'Insertion - Contrat Accompagnement à l'emploi (CUI-CAE). Les 20 premières heures par semaine seront prises en charge à 70% pendant 1 an, renouvelable 1 fois. Au-delà des 20 h le temps sera payé par la mairie à taux plein.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à cette création de poste et à l'embauche.

Augmentation d'heures de remplacement :

L'effectif ayant augmenté, le bus de 9 places est insuffisant pour le ramassage scolaire sur les communes de Saint Urcisse et Montdurausse. La Fédération Départementale pour le Transport Scolaire des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn (FEDERTEEP) propose de fournir un véhicule de 17 places, mais ceci impose un accompagnateur. Pour cela il faut augmenter le temps d'une employée pour le matin et utiliser une personne de remplacement pour le soir.

B)-Questions diverses :

-Par Monsieur le Maire :

a)- Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est effectuée sans difficulté majeure avec 7 classes pour 181 enfants.

Mais ceci n'a pas été sans mal puisqu'il a fallu installer une nouvelle classe et agrandir le réfectoire. Ces travaux de construction, le détournement de la voirie, les réaménagements des classes existantes, les nouvelles installations de matériel... ont coûté cher (autour de 54 000 €) et utilisé beaucoup de temps du personnel municipal. Monsieur le Maire, autant que l'an dernier, tient à remercier les employés qui se sont dévoués à ces travaux au détriment pour certains de leurs congés. En contrepartie, des travaux de nettoyage ou d'entretien des chemins ont été reportés, mais l'éducation est prioritaire.

b)-TAP (Temps d'Activité Périscolaire) :

Le changement de rythme scolaire libère les élèves à partir de 15 h 45. La loi impose que les municipalités prévoient des activités ou de la garderie jusqu'à 16 h 30. Ces activités relèvent du volontariat, mais bien des parents ne peuvent récupérer leurs enfants à 15 h 45 pour des raisons professionnelles.

Un goûter a été mis en place à partir de 16h30 pris en charge par la mairie.

Les cours du mercredi sont assurés de 9 h à 12 h, puis garderie jusqu'à 12 h30.

Le Centre Aéré est délocalisé hors vacances sur l'école de Salvagnac. Les repas sont livrés, mais pris au réfectoire. Le Centre Aéré est payant, avec inscription obligatoire auprès de l'association « Familles Rurales ».

Le bilan au bout de 4 semaines est très mitigé. Une réunion en mairie est programmée le vendredi 11 octobre pour finaliser et coordonner les Activités Périscolaires.

Le PEDT (Projet Educatif Départemental et Territorial) apportera des subventions pour les activités qui se mettront en place. La réglementation prévoit un animateur pour des groupes de 14 enfants jusqu'à 6 ans et 18 enfants au-delà. Plusieurs bénévoles d'associations se sont portés volontaires pour le bon fonctionnement de ces activités périscolaires.

c)- Château d'eau des Barrières :

Le château d'eau des Barrières ne peut être rempli, il fuit et se dégrade avec risques de chutes de matériaux sur les personnes. Il ne peut même pas servir de réserve de sécurité incendie (30m3). Les travaux de réparation sont très élevés Le SIAEP qui en a la charge depuis le rattachement du réseau des Barrières, propose sa démolition.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

d)- Demande de subvention :

Par l'association Salvagnacoise « Je dis Loisirs » organisant plusieurs fois par semaine du badminton à la salle omnisport. Le conseil Municipal accorde une subvention de 150.00 €

e)-Contrat photocopieur :

Le contrat de location-maintenance du photocopieur a été souscrit en 2002, puis renouvelé avec aménagement en 2007 et 2012. La comparaison avec d'autres entreprises montre que ce contrat est onéreux. Des contacts sont pris pour le diminuer. A la date de ce conseil, des réductions d'1/3 du loyer peuvent être envisagées.

Le Conseil Municipal engage le maire à poursuivre les consultations.

g)- VIVAL :

La gestionnaire du VIVAL souhaiterait avoir sa vitrine côté rue « Caraven Cachin ». Elle propose que la mairie fasse les travaux avec imputation du coût sur son loyer.

Le Conseil Municipal est d'accord pour le lancement d'une étude par un architecte avec la collaboration des responsables de VIVAL.

h)-Rachat du Château :

La CCPS (Communauté des Communes du Pays Salvagnacois) envisage d'acheter le Château pour la création d'un pôle de Service Public. Le rez-de-chaussée reprendrait sa destination de jardin d'enfants, le 1^{er} étage, de niveau avec la place de la Victoire, serait un pôle médical réunissant les professionnels de la branche (médecins, infirmières, dentiste, kiné... secrétariat et local d'intervenant temporaire...), le dernier niveau pourrait avoir une destination muséale et/ou culturelle. Ce projet implique la création d'un ascenseur. Des discussions sont en cours avec tous les professionnels, les associations intéressées et nos partenaires institutionnels pour obtenir des subventions.



i)- Modification budget lotissement :

Pour vendre les lots, l'enregistrement notarial des actes du lotissement a entraîné des frais s'élevant à 874 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que cette dépense soit inscrite sur le budget du lotissement.

j)- Chemin de Pelot :

Les employés de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois ont commencé les travaux de renforcement et d'élargissement du chemin de Pelot, avec l'intervention de l'entreprise Carmes.

Il est rappelé les problèmes de vitesse sur cette voie élargie.

Par les Conseillers :

*Roland Balaran signale que les fossés sur le chemin du moulin de Miech ont été refaits. Il demande que toute nouvelle dégradation sur le chemin soit imputée aux riverains.

*Pascal Beneschi, Président de la société de chasse, demande la possibilité de racheter le bâtiment que les adhérents ont restauré et réaménagé à leurs frais, ou tout au moins que ce bâtiment soit dédié à l'association pour une longue durée avec utilisation exclusive.

*Bernard Boulze demande certaines interventions d'entretien des ifs du cimetière de St Angel avant la Toussaint et l'abattage de branches de chêne.

* Olivier Lecomte est satisfait de l'élagage qui a été réalisé au terrain de foot. Cependant en raison de la montée en excellence, des travaux restent à réaliser pour la mise en conformité des vestiaires. Il a obtenu de la fédération que cette obligation soit reportée à la fin de la saison. Un retard supplémentaire poserait des problèmes au club.

*Michèle Cornac rappelle que la « Rando Santé Mutualité » est organisée par le CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) et l'Association Salvagnacoise le « Tescou en marche » sur Salvagnac le dimanche 6 octobre avec au moins 500 participants et l'assistance d'associations Salvagnacoises pour l'organisation.

*Bernard Villaret indique qu'à l'occasion de cette randonnée, le club du Tescou en Marche a ouvert le Chemin des Bragards qui relie la RD 2 après la gendarmerie au lagunage en passant par le tunnel sous la RD 999 puis la base des Sourigous. Le circuit peut faire une boucle en passant par l'arborétum, puis l'autre tunnel sous la 999 et remonter par le Battut jusqu'au village. Il espère que la commune aura bientôt les moyens pour rendre la liaison aux Sourigous cyclable et surtout « voiturable » par les poussettes.

Enfin, il rappelle que si la réglementation connue sur les feux de jardins et écobuages concerne essentiellement le risque incendie, il n'en demeure pas moins que l'usage de ces feux est interdit en zone habitée. Seule une tolérance existe pour les petites bourgades, mais la réglementation générale impose que ces feux ne provoquent aucune nuisance anormale. Or il n'y a que très rarement de feux sans fumée.

*A cette occasion, le Maire fait lecture et donne copie d'un courrier reçu d'un Salvagnacois fortement dérangé par des fumées provenant de feux sur l'aire du bâtiment des Services Municipaux avec combustion de déchets plastiques. Le Conseil municipal souhaite que l'ancienne habitude de déposer des déchets végétaux et/ou encombrants cesse sur cette zone puisqu'inévitablement elle conduit à des mises à feu. L'installation d'une barrière paraît nécessaire avec éventuelles mesures coercitives.

Après le tour de table Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire,

Les Salvagnacois se bougent et se cultivent!

Les salles communales sont mises à la disposition des associations, mais aussi des particuliers, tout au long de l'année pour des activités à caractère socioculturel ou sportif. La lettre d'information (ci-après en page 12) rappelle les modalités de cette mise à disposition. Certaines de ces activités qui interviennent de manière répétitive ne font pas l'objet d'une inscription au calendrier des animations. Il nous a semblé important qu'elles bénéficient comme les autres d'une communication, au moins une fois en début de cycle scolaire - ou à peu près en fonction de la date de parution de l'Echo- afin que tout le monde puisse les connaître et s'y inscrire éventuellement en prenant contact avec la mairie ou les associations organisatrices.

Les activités ouvertes au public sont les suivantes :

Salle omnisport : Lundi, Tai Chi Chuan (Mairie) et Gymnastique volontaire (AMIS)
Mardi et Jeudi, Badminton, ou volley (Je Di Loisirs)
Mercredi et vendredi, entraînement de Basket (Dragons Basket club)

Petite salle Caraven Cachin : Mardi, gymnastique (Pilates) et Yoga adultes (Mairie)
Mercredi, Yoga enfants (Mairie)
Jeudi, gymnastique (Pilates)

Grande salle Caraven Cachin : Mercredi, rencontre hebdomadaire du club du 3^{ème} âge
Dimanche soir, concours de belote (Les Amis de la Belote)



Ancien Presbytère : Lundi, cours de piano, de guitare et groupe vocal (Vox Musica)
Mardi, répétitions de la chorale (Vox Musica)
Mercredi, cours de piano (Vox Musica) et de théâtre (Places en Fête)
Jeudi, cours d'Arts Plastiques (les Ateliers de Gaïa), de batterie (Vox Musica) et de Théâtre (Places en Fête).
Samedi, cours de piano (Vox Musica).

Des nouveautés pour une nouvelle élection

ATTENTION le scrutin municipal de 2014 fait l'objet de nouvelles règles, en particulier pour la commune de Salvagnac : les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à 2 tours, aucun panachage ne sera autorisé ; tout rajout, surcharge ou rature du bulletin entraînera la nullité du vote.

Par décret 2013-857 du 26 septembre 2013, le gouvernement a fixé les dates des élections municipales :

Dimanche 23 mars 2014 pour le 1^{er} tour et dimanche 30 mars pour le second.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h00 à 18 h 00.

Ce scrutin a pour but d'élire pour un mandat de 6 ans les conseillers municipaux mais également, par suffrage direct, les conseillers communautaires nécessairement issus de la liste des conseillers municipaux, et autrefois élus indirectement par les conseils municipaux.

Toutes les dispositions sont définies par le décret précité, par le code électoral et par la loi du 17 mai 2013 (consultables sur les sites spécialisés www.legifrance.gouv.fr et www.interieur.gouv.fr)

Cette loi a profondément changé les modalités, en particulier en abaissant de 3500 à 1000 habitants le seuil d'application du scrutin de liste. Salvagnac est donc directement concerné.

Le chiffre de la population qui sera pris en référence pour ces élections sera le dernier chiffre de la population municipale authentifiée avant l'élection, soit celui établi au 1^{er} janvier 2014 et fourni par l'INSEE.

En résumé, les modifications principales applicables à Salvagnac sont les suivantes :

- Obligation de candidature (ne peut être élue la personne qui ne s'est pas déclarée candidate).
- Constitution de listes comportant 15 noms pour les conseillers municipaux dans un ordre définitif. Invalidation des listes incomplètes.
- Présentation sur le même bulletin de la liste des conseillers communautaires comportant 8 noms (6 conseillers plus 2 suppléants). Ces deux listes sont indissociables.
- Parité alternée obligatoire des sexes sur les deux listes.
- Les listes électorales sont arrêtées au 28 février 2014 (dépôt en préfecture)

Attribution des sièges :

**Pour voter en 2014,
pensez à vous inscrire
dans votre mairie**



1^{er} cas : une liste obtient au 1^{er} tour la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle bénéficie du bonus majoritaire soit la moitié des sièges arrondie au chiffre supérieur (huit sur quinze). Le reste des sièges est attribué à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre les listes qui ont obtenu plus de 5% des suffrages exprimés (calcul un peu touffu mais très simple de fait - voir les décrets)

2^{ème} cas : Si aucune liste n'obtient au 1^{er} tour la majorité absolue des suffrages exprimés, un 2^{ème} tour est ouvert aux listes qui ont obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés.

Le bonus majoritaire est attribué à la liste qui arrive en tête, le reste des sièges est réparti comme au 1^{er} cas.

Observation :

La modification des modalités va perturber les habitudes. Le nombre de bulletins nuls risque d'être très élevé.

Rappel:

Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul.

Nouveaux rythmes scolaires :

Les Temps d'Activités Périscolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les cours finissent désormais à 15h45. Les enfants sont alors soit récupérés par leurs parents (*), soit participent à des temps d'activités périscolaires (TAP). Ces périodes doivent être organisées, selon la loi, autour de la culture, des arts, du sport, de la littérature, etc. Cela, dans le but d'offrir aux enfants une ouverture socioculturelle.

Le conseil municipal a fait le choix de faire participer des associations locales et des bénévoles intervenant dans des domaines aussi variés que la danse, la relaxation, les arts martiaux, la musique, le livre, la peinture, les arts plastiques, les activités manuelles, et d'autres qui seront mises en œuvre au fur et à mesure de l'année.

A chaque période de vacances, un programme et une liste d'inscription seront distribués aux parents pour permettre à chaque enfant de s'inscrire aux activités de son choix. Un enfant pourra ainsi participer à plusieurs activités réparties sur une année. Lorsqu'un enfant est inscrit à une activité, il se doit d'y participer jusqu'à la fin de la période, sauf cas exceptionnel à traiter au cas par cas.

Le programme prévisionnel du premier trimestre s'est établi selon le tableau ci-dessous :

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
PS, MS, GS	1	Lecture de contes	Jardinage	Lecture de contes	Ciné pour tous
PM, MS, GS	2	Activités manuelles	Activités manuelles	Activités manuelles	Ciné pour tous
CP, CE, CM	1	Jeux de cartes et de société	Journal : Parles moi de ton village	Tai Chi Chuan	Travaux manuels (laine et fils)
CP, CE, CM	2	Jardinage	Yoga	Ciné pour tous	Kamichibai
CP, CE, CM	3	Danse Hip - Hop			
CP, CE, CM	4	Aide aux activités manuelles des petits	Aide aux activités manuelles des petits	Aide aux activités manuelles des petits	

Le nombre de places par activité est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Les enfants qui ne pourront pas être inscrits à l'activité de leur choix pour une période, pourront l'être à la suivante.

Les enfants qui ne participent pas aux activités pourront être pris en charge à partir de 15h45, en pensant à le signaler à la personne de service dans la cour.

Important :

(*) Certains TAP peuvent se terminer à 16h45 ou 17h00. Si l'enfant n'est pas récupéré dans les cinq minutes suivant la fin de son activité, il sera compté sur un temps de garderie payante.

Un enfant peut s'inscrire à une seule activité par semaine, cela en vue de laisser de la place aux autres.

Pour les retours d'inscriptions, prière d'utiliser la boîte aux lettres « garderie » implantée à côté du portail de la cour des grands. Elle servira également aux parents d'élèves pour la communication avec la garderie.

Pour plus de renseignements sur les TAP, s'adresser à Audrey à la garderie.

Merci à tous les intervenants, particuliers et professionnels qui participent gracieusement. Nous souhaitons tous voir leur effectif se renforcer pour donner plus de souplesse au dispositif et rendre la charge de chaque bénévole plus légère.

le Maire, Bernard Miramond



LOTO du CCAS 12 août 2013 :

Un public généreux pour le Centre Communal d'Action Sociale

Encore une fois les allées Jean Jaurès ont fait, si l'on peut dire, « salle comble » pour le traditionnel loto du CCAS organisé par quelques associations Salvagnacoises. Grâce à la générosité de nombreux donateurs, ce ne sont pas moins de quatorze parties qui ont pu être organisées avec quine, double quine et carton plein. Un double quine spécial permettait de gagner un lot « écologique » avec un olivier, un panier de légumes du jardin partagé et des marques plantes. De quoi donner envie de s'y mettre ... au jardinage ! La tombola offrait trois beaux lots, un

jambon, un panier gourmand de produits du terroir et un lot de miel de pays, aux heureux détenteurs des bons billets. La météo s'était mise de la partie pour permettre au public de passer un agréable moment sur les allées. L'entracte après la septième partie laissait à chacun tout le temps et le loisir de déguster les crêpes et gaufres préparées par Annette, ou de passer un petit moment à la terrasse du café des sports ouvert spécialement pour l'occasion.

Cette belle soirée aura permis de récolter pour le centre d'action sociale de la commune la coquette somme de 2110 euros. Un peu moins que l'an dernier, mais un beau chiffre quand même. Un grand merci à tous les participants, en espérant les revoir l'an prochain, même lieu, même heure !

Yves Raymond



Au revoir Docteur...

L'équipe de l'Echo du Tescou souhaite présenter ses vœux au Docteur Barrié qui, en cette fin d'année a fermé son cabinet, afin d'accéder à une retraite bien méritée. Le rôle d'un médecin de campagne est nous le savons très difficile, mais combien important! Le Docteur Barrié a prodigué depuis 1981 ses soins aux grands parents, parents et enfants remplissant ainsi sa vocation de « bon Docteur de famille », thérapeute certes, mais aussi le confident partageant durant toutes ces années les joies, les peines de ses patients.

Nous saluerons aussi le dévouement et les compétences dont il fit preuve en encadrant comme urgentiste l'équipe des sapeurs pompiers bénévoles de Salvagnac.

Au revoir Docteur, profitez bien de ce temps libre car retraite ne veut pas dire inactivité...mais faire des choses pour se faire plaisir!

Danièle Bonzom

Téléthon 2013, c'est parti !



Les motards à la salle omnisports lors d'une édition précédente.

Des tirelires destinées à la collecte des fonds provenant de dons sont déposées chez les commerçants de la commune.

Le samedi 7 décembre, les motards du Tarn passeront dans le village pour récupérer ces tirelires. Ils seront accueillis à la salle Caraven Cachin pour y prendre un déjeuner préparé par la maison de retraite Petite Plaisance.

Comme précédemment annoncé, nous allons faire un point sur la mise à disposition de locaux ou de matériels municipaux et la contribution des associations à la rédaction de l'écho du Tescou. Nous ferons un petit rappel sur l'inscription des animations au calendrier diffusé au niveau régional par l'office de tourisme du Pays Bastides et Vignoble du Gaillac.

Mise à disposition de locaux ou de matériels.



Toute demande de mise à disposition doit être présentée au secrétariat de mairie qui gère les cahiers de réservation des salles et bâtiments.

Les locaux mis à disposition des associations par la commune sont la salle omnisports, les deux salles Caraven Cachin (ex immeuble Adami et salle de billard) et les salles de l'ancien presbytère.

La communauté de communes peut, quant à elle, mettre à disposition la salle de réunion et la salle d'exposition des Sourigous. Contact au 05.63.33.57.89.

Le matériel mis à disposition des associations est essentiellement un lot de tables de chaises et de bancs, ainsi que six grilles d'exposition. La demande est aussi à transmettre au secrétariat de mairie pour connaître les disponibilités et les tarifs.

Rédaction de l'écho du Tescou.

Par définition, le bulletin municipal reflète les actions et décisions du Conseil Municipal (projets, avancement de travaux, etc.) et doit aussi être le miroir de la vie de la commune. L'écho du Tescou est rédigé par un comité de rédaction sous la direction de Monsieur le Maire. La rubrique « ce journal est le vôtre, il est à vous » en page 2 de chaque numéro, vous rappelle quelques conseils pour la rédaction et vous donne les dates limites de dépôt des articles. Le format demandé pour les documents est d'une demi-page voire une page sous Word, et pour les photos sous JPEG, avec une définition suffisante, entre 800 x 800 pixels et 3500 x 3500 pixels. Les articles doivent être transmis par courrier électronique à la mairie (mairie.salvagnac@wanadoo.fr) qui transmettra au comité de rédaction. Tout article non transmis dans les délais indiqués sera reporté au numéro suivant sauf cas particulier à traiter par le comité de rédaction.



Inscription au calendrier des animations.

En matière de communication le calendrier des animations est un lien essentiel entre les acteurs associatifs et les habitants du canton. Ce calendrier désormais géré par l'office de tourisme du pays Bastides et Vignoble du Gaillac, est destiné à être diffusé jusqu'à l'échelon départemental, et même au-delà via les sites Internet. Toute association désirant faire la publicité de son animation devra transmettre à salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com ou déposer au bureau d'information touristique de Salvagnac la fiche « animations associations » qui est disponible sur demande à la mairie ou au Bureau de l'office de tourisme de Salvagnac sous format papier

ou numérique Word. Une copie de cette fiche devra dans le même temps être transmise par courriel à Culture et Tourisme : contact@culture-et-tourisme81.fr, cette association étant chargée de créer le calendrier des animations pour l'écho du Tescou. Un courrier émanant de l'office de tourisme a été transmis à tous les présidents d'associations.



TARN : NATURE & PATRIMOINE

Cette nouvelle procédure n'empêche pas les organisateurs de manifestations dans un bâtiment de la commune, de vérifier au préalable la disponibilité et les possibilités de réservation auprès du secrétariat de mairie.



OFFICE DE
TOURISME

Y. Raymond

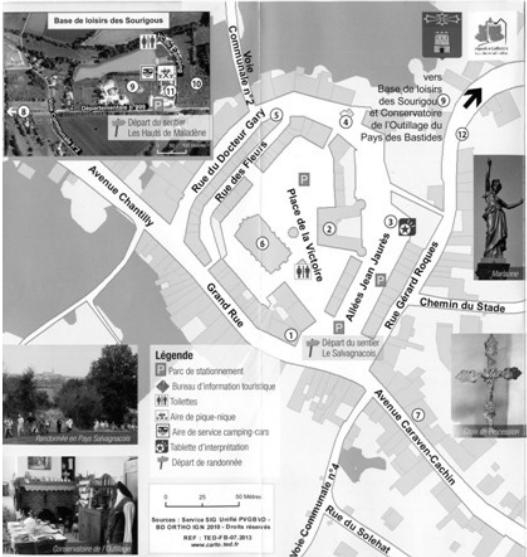
Carte du circuit touristique du village

Dans le cadre de ses actions de promotion – communication l'office de tourisme du Pays Bastides et Vignoble du Gaillac a édité pour chaque commune siège d'un bureau d'information touristique un plan « Circuit Historique ».

Le dernier à être diffusé est celui de Salvagnac. Le document présente les points d'intérêt historique et touristique de la commune, pour permettre aux visiteurs qui s'arrêtent à Salvagnac, de découvrir quelques traces de l'histoire de notre village en en faisant le tour guidés par le plan.

Ils peuvent aussi découvrir les départs des sentiers de randonnée, ou bien se rendre à la base de loisirs

des Sourigous, ou au conservatoire de l'outilage du pays des bastides situé aux Barrières.



① LA MAIRIE / THE TOWN HALL / EL AYUNTAMIENTO

La Mairie et la halle aux grains furent construites en 1854 sur l'emplacement de l'ancien four banal.

The town hall and grain exchange were built in 1854 on the site of the former public bread oven.

El Ayuntamiento y la lonja de granos fueron construyeron en 1854 en el

② LE CHATEAU / THE CASTLE / EL CASTILLO

Salvagnac est une ancienne ville forte détruite en 1567 pendant les guerres de religion. Le château partie reconstruit en 17^e siècle, place de 1624

à l'origine de la construction de l'église Saint-Joseph. Il fut détruit par un incendie en 1700 et reconstruit par un autre en 1720.

Le château fut alors transformé en une ferme et fut démantelé au début du XIX^e siècle.

Ensuite, il fut reconstruit en 1857 et démantelé à nouveau en 1860.

Par la suite, il fut reconstruit en 1862 et démantelé à nouveau en 1865.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1868.

Enfin, il fut reconstruit en 1870 et démantelé à nouveau en 1875.

Le château fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1878.

Ensuite, il fut reconstruit en 1880 et démantelé à nouveau en 1885.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1890.

Ensuite, il fut reconstruit en 1895 et démantelé à nouveau en 1900.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1905.

Ensuite, il fut reconstruit en 1910 et démantelé à nouveau en 1915.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1920.

Ensuite, il fut reconstruit en 1925 et démantelé à nouveau en 1930.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1935.

Ensuite, il fut reconstruit en 1940 et démantelé à nouveau en 1945.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1950.

Ensuite, il fut reconstruit en 1955 et démantelé à nouveau en 1960.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1965.

Ensuite, il fut reconstruit en 1970 et démantelé à nouveau en 1975.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1980.

Ensuite, il fut reconstruit en 1985 et démantelé à nouveau en 1990.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 1995.

Ensuite, il fut reconstruit en 2000 et démantelé à nouveau en 2005.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2010.

Ensuite, il fut reconstruit en 2015 et démantelé à nouveau en 2020.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2025.

Ensuite, il fut reconstruit en 2030 et démantelé à nouveau en 2035.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2040.

Ensuite, il fut reconstruit en 2045 et démantelé à nouveau en 2050.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2055.

Ensuite, il fut reconstruit en 2060 et démantelé à nouveau en 2065.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2070.

Ensuite, il fut reconstruit en 2075 et démantelé à nouveau en 2080.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2085.

Ensuite, il fut reconstruit en 2090 et démantelé à nouveau en 2095.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2100.

Ensuite, il fut reconstruit en 2105 et démantelé à nouveau en 2110.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2115.

Ensuite, il fut reconstruit en 2120 et démantelé à nouveau en 2125.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2130.

Ensuite, il fut reconstruit en 2135 et démantelé à nouveau en 2140.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2145.

Ensuite, il fut reconstruit en 2150 et démantelé à nouveau en 2155.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2160.

Ensuite, il fut reconstruit en 2165 et démantelé à nouveau en 2170.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2175.

Ensuite, il fut reconstruit en 2180 et démantelé à nouveau en 2185.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2190.

Ensuite, il fut reconstruit en 2195 et démantelé à nouveau en 2200.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2205.

Ensuite, il fut reconstruit en 2210 et démantelé à nouveau en 2215.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2220.

Ensuite, il fut reconstruit en 2225 et démantelé à nouveau en 2230.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2235.

Ensuite, il fut reconstruit en 2240 et démantelé à nouveau en 2245.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2250.

Ensuite, il fut reconstruit en 2255 et démantelé à nouveau en 2260.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2265.

Ensuite, il fut reconstruit en 2270 et démantelé à nouveau en 2275.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2280.

Ensuite, il fut reconstruit en 2285 et démantelé à nouveau en 2290.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2295.

Ensuite, il fut reconstruit en 2300 et démantelé à nouveau en 2305.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2310.

Ensuite, il fut reconstruit en 2315 et démantelé à nouveau en 2320.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2325.

Ensuite, il fut reconstruit en 2330 et démantelé à nouveau en 2335.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2340.

Ensuite, il fut reconstruit en 2345 et démantelé à nouveau en 2350.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2355.

Ensuite, il fut reconstruit en 2360 et démantelé à nouveau en 2365.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2370.

Ensuite, il fut reconstruit en 2375 et démantelé à nouveau en 2380.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2385.

Ensuite, il fut reconstruit en 2390 et démantelé à nouveau en 2395.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2400.

Ensuite, il fut reconstruit en 2405 et démantelé à nouveau en 2410.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2415.

Ensuite, il fut reconstruit en 2420 et démantelé à nouveau en 2425.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2430.

Ensuite, il fut reconstruit en 2435 et démantelé à nouveau en 2440.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2445.

Ensuite, il fut reconstruit en 2450 et démantelé à nouveau en 2455.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2460.

Ensuite, il fut reconstruit en 2465 et démantelé à nouveau en 2470.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2475.

Ensuite, il fut reconstruit en 2480 et démantelé à nouveau en 2485.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2490.

Ensuite, il fut reconstruit en 2495 et démantelé à nouveau en 2500.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2505.

Ensuite, il fut reconstruit en 2510 et démantelé à nouveau en 2515.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2520.

Ensuite, il fut reconstruit en 2525 et démantelé à nouveau en 2530.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2535.

Ensuite, il fut reconstruit en 2540 et démantelé à nouveau en 2545.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2550.

Ensuite, il fut reconstruit en 2555 et démantelé à nouveau en 2560.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2565.

Ensuite, il fut reconstruit en 2570 et démantelé à nouveau en 2575.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2580.

Ensuite, il fut reconstruit en 2585 et démantelé à nouveau en 2590.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2595.

Ensuite, il fut reconstruit en 2600 et démantelé à nouveau en 2605.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2610.

Ensuite, il fut reconstruit en 2615 et démantelé à nouveau en 2620.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2625.

Ensuite, il fut reconstruit en 2630 et démantelé à nouveau en 2635.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2640.

Ensuite, il fut reconstruit en 2645 et démantelé à nouveau en 2650.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2655.

Ensuite, il fut reconstruit en 2660 et démantelé à nouveau en 2665.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2670.

Ensuite, il fut reconstruit en 2675 et démantelé à nouveau en 2680.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2685.

Ensuite, il fut reconstruit en 2690 et démantelé à nouveau en 2695.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2700.

Ensuite, il fut reconstruit en 2705 et démantelé à nouveau en 2710.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2715.

Ensuite, il fut reconstruit en 2720 et démantelé à nouveau en 2725.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2730.

Ensuite, il fut reconstruit en 2735 et démantelé à nouveau en 2740.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2745.

Ensuite, il fut reconstruit en 2750 et démantelé à nouveau en 2755.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2760.

Ensuite, il fut reconstruit en 2765 et démantelé à nouveau en 2770.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2775.

Ensuite, il fut reconstruit en 2780 et démantelé à nouveau en 2785.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2790.

Ensuite, il fut reconstruit en 2795 et démantelé à nouveau en 2800.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2805.

Ensuite, il fut reconstruit en 2810 et démantelé à nouveau en 2815.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2820.

Ensuite, il fut reconstruit en 2825 et démantelé à nouveau en 2830.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2835.

Ensuite, il fut reconstruit en 2840 et démantelé à nouveau en 2845.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2850.

Ensuite, il fut reconstruit en 2855 et démantelé à nouveau en 2860.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2865.

Ensuite, il fut reconstruit en 2870 et démantelé à nouveau en 2875.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2880.

Ensuite, il fut reconstruit en 2885 et démantelé à nouveau en 2890.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2895.

Ensuite, il fut reconstruit en 2900 et démantelé à nouveau en 2905.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2910.

Ensuite, il fut reconstruit en 2915 et démantelé à nouveau en 2920.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2925.

Ensuite, il fut reconstruit en 2930 et démantelé à nouveau en 2935.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2940.

Ensuite, il fut reconstruit en 2945 et démantelé à nouveau en 2950.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2955.

Ensuite, il fut reconstruit en 2960 et démantelé à nouveau en 2965.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2970.

Ensuite, il fut reconstruit en 2975 et démantelé à nouveau en 2980.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 2985.

Ensuite, il fut reconstruit en 2990 et démantelé à nouveau en 2995.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 3000.

Ensuite, il fut reconstruit en 3005 et démantelé à nouveau en 3010.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 3015.

Ensuite, il fut reconstruit en 3020 et démantelé à nouveau en 3025.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 3030.

Ensuite, il fut reconstruit en 3035 et démantelé à nouveau en 3040.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 3045.

Ensuite, il fut reconstruit en 3050 et démantelé à nouveau en 3055.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 3060.

Ensuite, il fut reconstruit en 3065 et démantelé à nouveau en 3070.

Il fut alors transformé en une ferme et fut démantelé à nouveau en 3075.

Calendrier des animations

DECEMBRE 2013

Vendredi 6 au samedi 21.

Ancien Presbytère, Le Galetas. Exposition Papier Crash Test. Macules de sérigraphies interateliers par Asso Hors cadre. Permanences les 6, 7, 8, 20 et 21 de 14 à 19h.

Samedi 7.

Pub Quizz. 20h00. Grande salle Caraven Cachin.

Dimanche 8

14h30, salle omnisports, LOTO DE L'AUTO CROSS.

Contact: 06 26 22 04 39

16h30. Ancien presbytère. Conférence "les énergies fossiles" par Christophe Courrèges. Gratuit. Salon de thé.

06.78.30.92.81. Galetas.canalblog.com

Dimanche 15

- 9h/13h Place du Village, MARCHE DE NOEL.

Contact: 05 63 40 56 00



- 14h30 salle omnisports, THE DANSANT. Orchestre Sylvie Nauges. Réservation: 05.63.33.50.65 - 06.08.63.35.86

Samedi 21.

9h00, soirée DJays (7,50 €). Ancien Presbytère, Le Galetas. Buvette et assiettes de tapas (4€). 06.78.30.92.81. Galetas.canalblog.com

JANVIER 2014

Samedi 11.

19h30. Ancien presbytère, Le Galetas. Concert "La Bretelle" par le trio Post Musette (7, 50€). Repas Pot au feu (7,50€). 06.78.30.92.81. Galetas.canalblog.com

Vendredi 17.

20h30. Remue Méninge. Gde Salle Caraven Cachin. Organisé par la Bibliothèque.

Samedi 18.

19h30. Ancien Presbytère, Le Galetas. One Woman Show de Madame Gina (7, 50€). Repas (7, 50€). 06.78.30.92.81. Galetas.canalblog.com

Dimanche 19

14h30 salle omnisports, THE DANSANT. Orchestre Jean Pierre LAURENS. Réservation: 05.63.33.50.65 - 06.08.63.35.86

Samedi 25

21h00, salle omnisports, LOTO DES POMPIERS.

FÉVRIER 2014

Samedi 1er.

19h30. Ancien Presbytère, Le Galetas. Concert JUR par le trio Cridacompany (7,50€). Repas (7,50€). 06.78.30.92.81. Galetas.canalblog.com

Lundi 3 au vendredi 28.

Exposition "Jean Jaurès. Homme de Paix". Mairie de Salvagnac. Culture et Tourisme en pays Salvagnacois.

Dimanche 9

14h30, salle omnisports, LOTO des Rives du Tescou. Tél. 06.83.42.83.38.

Dimanche 16

14h30 salle omnisports, THE DANSANT. Orchestre Christian LUC. Réservation: 05.63.33.50.65 - 06.08.63.35.86

Dimanche 23.

9h à 18h. Salle Omnisports. « Vide armoire et vide ta chambre ». Organisé par le Mouton à Carreaux.

MARS 2014

Dimanche 16

14h30 salle omnisports, THE DANSANT. Orchestre David CORRY. Réservation: 05.63.33.50.65 - 06.08.63.35.86

AVRIL 2014

Dimanche 6.

16h00. Ancien Presbytère; Le Galetas. Spectacle de Marionnettes "Des algues dans le presse citron" par la Cie « Devissez vers ça » (7,50€). Goûter.

Samedi 12 et dimanche 13.

Epreuves d'endurance équestre à partir de l'étape équestre des Sourigous



La Rando Santé Mutualité du 6 octobre : une réussite !

Cette Rando départementale, organisée par le CDRP et le Tescou En Marche en partenariat avec l'UMT se déroule à la salle Omnisports de Salvagnac.

500 randonneurs, venus des 4 coins du département et même au-delà, après avoir pris un petit déjeuner équilibré, parcourront et apprécieront les deux sentiers proposés par le T.E.M, à travers coteaux et vallées avec des points de vue imprenables.

Cette Rando est aussi l'occasion d'inaugurer la réouverture du sentier des Bragards, débroussaillé par les membres du club, qui permet de rejoindre la base des Sourigous en passant près du lagunage.

A midi, les marcheurs s'installent autour de la salle pour pique-niquer alors qu'à l'intérieur les stands Santé, ouverts depuis 11 h, renseignent les visiteurs: la Mutualité, Adéca 81, Opticien mutualiste, Diet, ainsi que la Croix Rouge qui fait une démonstration du défibrillateur.

Présent aussi l'Office de Tourisme qui valorise le Tarn, Salvagnac et ses sentiers Dès 14 heures, les lacets resserrés, les randonneurs repartent pour le parcours de l'après midi.

Et c'est à leur retour, vers 16 h, que discours, tirage de la tombola suivi du pot de l'amitié offert par la municipalité de Salvagnac clôturent cette journée. Tout le monde est unanime ! Belle journée, belle randonnée avec des sentiers bien balisés ; c'est sûr, certains reviendront à Salvagnac !

Les membres du Tescou En Marche, organisateurs de la Rando santé mutualité 2013, remercient les associations et les bénévoles qui leur ont prêté « main forte », contribuant ainsi à la réussite de cette manifestation.

Le Tescou en Marche

Le Chemin des Bragards Un beau projet qui prend forme.

La Pays Salvagnacois est une terre de randonnées, tout le monde le sait. Le sentier « Le Salvagnacois » serpente dans les coteaux au sud du village, et « les Hauts de Maladène » au Nord vers les forêts de Sivens et de la Grésigne.

Entre les deux sentiers la commune a créé l'été dernier une liaison vers la base des Sourigous via le chemin du Battut qui passe sous la RD999 au niveau de l'arboretum. La hauteur du tunnel offre un passage uniquement à la randonnée pédestre. Un deuxième passage sous la RD999, situé un peu au-delà de l'embranchement de la route de Saint Pierre, se situe dans la continuité du chemin des Bragards à partir de la RD2 après la Gendarmerie en sortie de village. Ce passage plus haut que le précédent offrirait un deuxième lien entre les sentiers avec une possibilité d'utilisation pour la randonnée pédestre, mais également équestre.

Avec l'accord de la propriétaire du terrain limitrophe, le sentier a été nettoyé et remis en service à l'occasion de la Rando Santé .

La prochaine étape sera, après accord définitif de la propriétaire, et la signature d'une convention, la mise en œuvre de la procédure de classement de ce tronçon de liaison, ou de la boucle ainsi formée par les deux liaisons avec le village.

Un beau travail réalisé par l'équipe du Tescou en Marche qui semble bien n'avoir qu'un objectif: nous faire marcher!

Bravo et longue vie à cette équipe dynamique qui ne fait pas grand bruit ... mais avance à grands pas!



La rédaction.

Elans, l'équipe de Salvagnac qui a la « niaque ».

Au départ l'association JRTES (*Jeunesse Rurale Tarnaise Equipe de Salvagnac*) a été créée en 1997 * pour proposer des animations aux jeunes du Canton : camps de vacances des 4/6 ans, des 6/10 ans, des 10/13 ans et des sorties ski familiales.

La vente de calendriers et d'œufs de pâques permettait à l'association de s'autofinancer -achat de matériel de camping par exemple- et de payer la formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). C'est ainsi qu'Audrey animatrice bénévole dès l'âge de 13 ans en a bénéficié à 17 ans.

En 2008 l'association s'est remise en question, (moins d'inscrits aux animations) et s'est reformée dans ELANS.

Pour mieux se faire connaître des nouveaux habitants, Elans participe à de nombreuses animations en partenariat : le marché de Noël, Carnaval, Ciné-goûter avec l'association Cinécran 81, loto d'été des enfants, le salon des énergies renouvelables, spectacles....

Avec la communauté de communes, Elans a organisé 3 ans de suite une sortie Accrobranche à Montech (82) qui a réuni 51 adolescents du canton, un camp de vacances de 3 jours aux Sourigous et deux années de suite un échange avec Citrus (chantiers jeunes internationaux). Pour la fin d'année, Elans propose un dessin animé le 24 novembre « Planes **» et participera au marché de Noël le 15 décembre 2013.

Les projets de 2014 sont fournis et généreux, comme les slogans de l'association « Avec nos mains on crée du lien » et « Echange et partage ».

La grande majorité des membres de cette association n'habite plus Salvagnac aujourd'hui, et continue pourtant à faire profiter le village et ses habitants de son expérience et de son énergie.

Les bénévoles de l'association apprécient et remercient la mairie pour la mise à disposition de la salle du billard (Espace Caraven Cachin) et des anciens vestiaires du foot.

C'est une équipe de battantes qui n'attend que vous, les jeunes, pour les épauler et plus tard, prendre la relève.

Faites comme nous, allez discuter avec elles, elles sont formidables !

Interview réalisée par Agnès et Annie

(*') créée par Michel Pignol (Ancien Curé de Salvagnac) accompagné de Maryse Laur.

(**) Planes : 15h salle du billard.

Entre autres participations à la vie du village, l'animation des jeux pour les enfants et les adolescents à la bibliothèque lors du Marché de Noël est devenue une tradition pour l'équipe Elans.



Le Mouton à carreaux

L'association « le Mouton à Carreaux » est une ludothèque qui propose aux parents, grands-parents, ou toutes personnes accompagnées d'enfants de 0 à 3 ans de se rencontrer tous les jeudis matins de 9h à 12h au local mis à disposition par la communauté de communes au sous-sol du bâtiment du crédit agricole. Ces rencontres sont l'occasion de partager de bons moments de jeux et de discussions autour d'un café. Vous pouvez également continuer à profiter des jouets de la ludothèque en les empruntant pour la semaine.

Le 23 février prochain, nous organisons un « vide armoire et vide ta chambre » (voir le calendrier des animations p. 14). Pour s'inscrire, contacter Béatrice Beneschi, lieu dit Cendral, 81630 Salvagnac, tel : 05.63..33.57.47 HR.



Les petites fées de SOS PREMA

Des résidentes de la MAPAPS (Maison de retraite de Salvagnac) participent à la chaîne de solidarité lancée par les Eaux Mont Roucous « Tous à vos aiguilles pour SOS PREMA ».

SOS PREMA ? C'est une association loi 1901 qui œuvre pour une meilleure prise en charge de la prématuroité* et qui travaille avec tous les acteurs de la prématuroité.



Des antennes locales sont présentes dans toute la France et nous travaillons avec celle de Toulouse. Des tricoteuses bénévoles fournissent ainsi aux familles gilets, bonnets, chaussons, couvertures pour les bébés prématuroés.

C'est avec enthousiasme et intérêt autour de ce projet que les dames tricoteuses s'activent à Petite Plaisance.

« Si quelques pelotes de laine traînent dans vos tiroirs, nous leur donnerons une seconde jeunesse ... » ; « Participer à cette action me rend utile et me fait plaisir ! ».

Si participer avec nous à ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec le service animation de la MAPAPS.

Maryline BUSO, Responsable animation et vie sociale
Maison de Retraite Petite Plaisance- 81630 SALVAGNAC
animation.salvagnac@orange.fr

Quelle idée généreuse !

Pour celles qui voudraient y participer sans bouger de chez elles, la bibliothèque et la mairie de Salvagnac tiennent à votre disposition des photocopies d'explications de modèles.

Une fois terminés, l'équipe d'animation se fera une joie de recevoir vos dons de layette à Petite Plaisance.

A. Feix

Les résidents de Petite Plaisance s'impliquent pour les enfants du Burkina Faso

Depuis maintenant quatre ans, les résidents de la Maison de retraite Petite Plaisance et les pensionnaires des lieux de vie développent un projet au profit de l'aide humanitaire aux familles du Burkina Faso. Ce projet a été initié par Maryline Buso, animatrice de la Maison de retraite en partenariat avec Jean-Marc et Anne-Marie Bruel, dirigeants de l'association aveyronnaise Zoodo.

Cette année, les résidents et accompagnateurs ont réalisé cinq livrets éducatifs : la vie à la maison de retraite; le village de Salvagnac; la vie à la campagne; les arts ménagers et les quatre saisons. Ces livrets, gracieusement imprimés par la société Gaillac Imprim, et des cartables réalisés par l'atelier couture de la maison de retraite ont été remis à l'association Zoodo lors d'une rencontre jeudi 17 octobre au Bistrot Cordais. Ces cadeaux au profit des enfants de l'école de Zagtouli ont été acheminés au Burkina Faso début novembre.



Début 2014 les dirigeants de Zoodo rencontreront à nouveau les résidents de Petite Plaisance pour leur rendre compte de leur voyage. Images et témoignages soulèveront, comme à chaque fois beaucoup d'émotion chez les résidents pour qui ce projet est l'occasion de créer, malgré la distance, un lien de partage et d'amitié intergénérationnel entre eux et ces enfants.

Un projet culturel original pour 2014

Dialogue avec l'image ou Des mots et des tableaux

Colin PAINTER, artiste peintre britannique installé dans notre commune depuis 1994, et son épouse Anne organisent, en partenariat avec les associations « Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois » et « Places en Fête », le projet culturel « Dialogue avec l'Image » qui doit se concrétiser par une exposition en septembre l'année prochaine.

Ce projet qui a reçu un avis très favorable de la part du Maire et du Conseil Municipal a fait l'objet d'une lettre qui a été envoyé à tous les Salvagnacois au mois d'août dernier. C'est aussi le cas de plusieurs communes du Canton.

Le projet et l'exposition explorent et célèbrent les rôles et significations que les Images, au sens large, ont pour nous.

L'objet pourra être un tableau, une reproduction d'image ou un objet décoratif, mais il devra nécessairement être accroché à un mur pour être en rapport direct avec l'exposition.

Colin et Anne Painter nous précisent:

Qu'ils ne cherchent pas des objets de valeur, mais ceux qui vous tiennent à cœur.

Que l'exposition ne sera pas un jugement du goût des participants (exposition anonyme), ni une compétition.

Qu'ils sont seulement intéressés de communiquer sur le rapport que des personnes ont avec une « image » qu'ils ont choisi de placer au mur sans penser nécessairement à de l'Art.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce projet, nous vous invitons à prendre contact assez rapidement avec Colin PAIN-TER (Avenue Caraven Cachin – ancienne forge Pagnucco ou colin.painter@aliceadsl.fr ou 05.63.40.51.72). Vous pouvez également vous adresser à la bibliothèque de Salvagnac.

L'équipe Projet 2014

Quoi de neuf au Conservatoire de l'outillage ?

La journée d'ouverture du 16 juin a amené son lot de visiteurs comme toutes les années et le repas pris sous la tente a réuni plus de cent inconditionnels du cochon farci, même si le soleil, très estival avant l'heure, avait transformé les tentes en auto cuiseurs.



La saison se termine après la soirée occitane qui a réuni les amis de l'association autour de l'aligot, des châtaignes et de la musique traditionnelle à la salle des fêtes de La Sauzière Saint Jean.



Notre classement dans les musées du Tarn continue à nous amener du public, même s'il n'est jamais aussi nombreux que nous pourrions le souhaiter. Les enfants des centres aérés et des écoles primaires ont été nombreux à nous rendre visite et à s'essayer aux outils anciens et à quelques ouvrages des fermes d'autrefois (égrenage et concassage de maïs, affutage des couteaux, forge à charbon, tournage du bois, façonnage de barreau et cheville à la plane ...) et surtout le tir à la corde faite sur place.

Bernard Villaret

Conservatoire de l'outillage du Pays des Bastides
www.copb-81@orange.fr



La bibliothèque vous parle...

Bonjour,

En 2012, j'ai fêté mes 10 ans ! Ce fût une belle journée.

En 10 ans, je me suis étoffée : de 3000, je suis passée à 5000 documents.

J'ai aussi poussé les murs pour créer le coin des enfants.

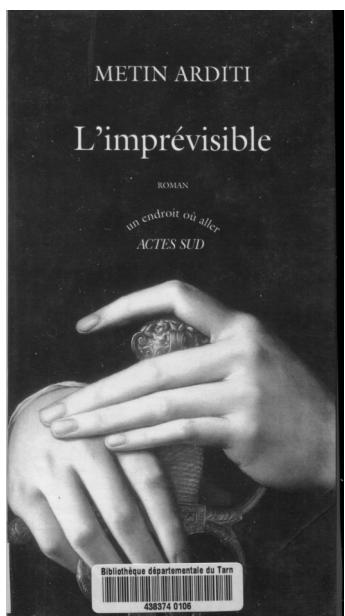
Trois fois par an, mes bénévoles me chouchoutent et renouvellent une partie du fonds.

Vous ne me connaissez peut-être pas, mais vos enfants, grâce à l'accueil de classe vous ont certainement parlé de moi et de mes animatrices.

Si l'idée de s'occuper de moi vous tente, venez rencontrer : Agnès, Annie, Arlette, Bernard, Christiane, Colette, Daniel, Danièle, Georgette, Jacques, Michèle C, Michelle H, Nicole, Yannick. Ils vous parleront de moi.

A l'occasion du marché de Noël, le 15 décembre, je servirai de relais à la calèche du Père Noël.

Forts du succès remporté par le **Remue-Méninge** de cet été, animateurs et animatrices ont décidé de renouveler l'opération pour leur plaisir comme pour le vôtre, le vendredi 17 janvier 2014 à 20 h 30 à la salle Caraven Cachin....



En attendant je vous propose le **coup de cœur de Colette** pour un auteur: Metin ARDITI.

« *L'imprévisible* » Un pareil titre avait tout pour aiguiser ma curiosité ! Une fois ouvert je ne l'ai pas lâché et suis restée en haleine jusqu'au point final.

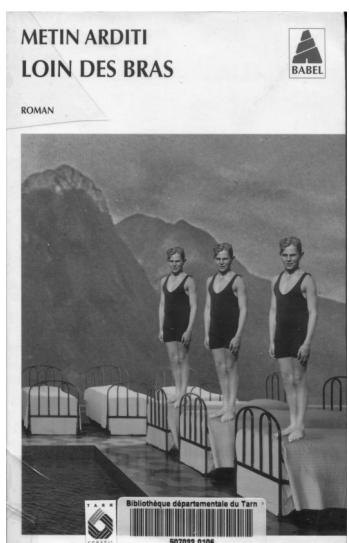
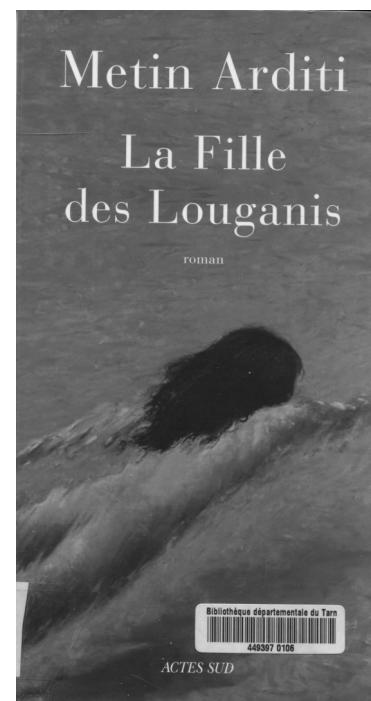
Aussitôt je me suis précipitée sur « *Le Turquetto* » roman historique décrivant les mœurs vénitiennes, époque où déjà il ne faisait pas bon être juif, même pour un grand peintre dont la vie connaît maintes vicissitudes.

Toujours enchantée par l'univers de Metin ARDITI, j'ai abordé « *La fille des Louganis* » : une merveille ! L'intrigue se déroule dans une île grecque, un monde rude et sauvage de pêcheurs. Une vraie tragédie grecque. On pense à Mérimée, Gaudé, Eschyle, Euripide. Mais je vous laisse pour rejoindre « *La pension Marguerite* » le dernier titre emprunté à la Bibliothèque Et ce n'est pas fini car Metin ARDITI vient de publier « *La confrérie des moines volants* ».

Tous ces titres sont évidemment disponibles sur mes rayonnages !

A bientôt

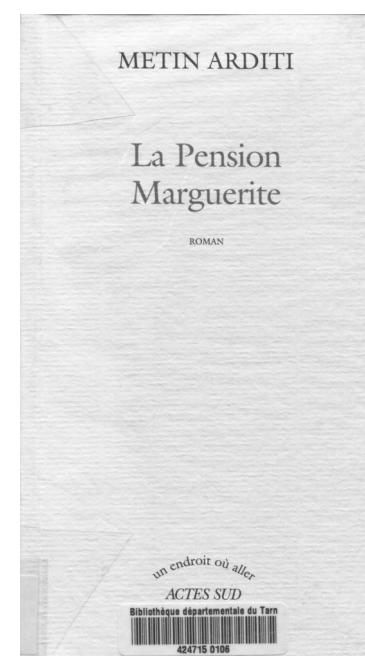
La bibliothèque du Pays Salvagnacois



METIN ARDITI

La Pension
Marguerite

ROMAN



Ouverture :

Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi et dimanche de 10h à 12h

Quelques nouvelles de Vox Musica

L'association Vox Musica a commencé l'année sous de bons augures. Elle compte en effet quarante six élèves répartis entre le piano, la guitare, la batterie, la chorale et s'y ajoute un groupe vocal formé de cinq membres qui revisitent la chanson populaire. Après la réussite du concert de fin d'année dans l'église de Salvagnac le 16 Juin, Vox Musica a également organisé une manifestation pour la fête de la musique le 21 juin dans le jardin du Presbytère.



dans l'église de Salvagnac le 16 Juin, Vox Musica a également organisé une manifestation pour la fête de la musique le 21 juin dans le jardin du Presbytère. A cette occasion le public a fort apprécié de pouvoir chanter "même faux" avec Marcel et son orgue de barbarie, l'ensemble Vox populaire et la chorale. La chorale s'est produite en concert à Castelnau de Levis et à Paulinet. Au programme de cette nouvelle année, le concert de fin d'année est fixé au Samedi 24 mai 2014 à 18 heures, suivi d'un buffet dans le jardin du Presbytère, avec une nouvelle formule. Une manifestation pour la fête de la musique le 21 juin 2014 avec de nouvelles surprises! ... des concerts programmés pour la chorale dont un concert de Noël le 7 Décembre à Puycelsi.

Pour tout renseignement et inscription: 05.63.40.41.08. Courriel : vox.musica@yahoo.fr

COURS DE MUSIQUE

Lundi	PIANO de 14h15 à 18h45
	GUITARE de 16h00 à 18h00
	GROUPE VOCAL de 17h30 à 19h30
Mardi	CHORALE à 20h30
Mercredi	PIANO de 15h00 à 20h30
Jeudi	BATTERIE de 17h30 à 19h30
Samedi	PIANO de 11h00 à 12h15

LES PROFESSEURS

Piano : Agnès Trillot, **Guitare** : Florent Dessort, **Batterie** : Philippe Cordelier, **Chorale** : Pascal Lorenzon, **Groupe vocal** : Annick Samatan



Les Ateliers de Gaïa

Atelier d'arts plastiques

Depuis le mois de septembre, Margaux Ollivier initie de jeunes Salvagnacois à l'Art, la Culture et la Biodiversité au travers d'ateliers d'arts plastiques définis comme la découverte des arts par la pratique de collage, pastel, peinture, etc. Originaire de Toulouse, Margaux Ollivier, diplômée des Beaux-arts et de l'université des Arts Plastiques de Toulouse, est installée à Puycelsi depuis un an où elle co-anime un atelier et un lieu d'exposition.

Le travail des enfants repose sur des activités ludiques, la découverte de mouvement artistique et le développement de techniques en se basant sur les travaux d'artistes connus. Actuellement le travail des enfants de l'atelier de Salvagnac s'inspire des « mobiles » de Calder.

Dans le courant de l'année ils travailleront aussi la photographie.



Margaux Ollivier et ses premiers élèves au Presbytère de Salvagnac

L'animatrice fait appel à la créativité des enfants et s'adapte aux goûts et capacités de chacun pour « voir vers où l'on peut les emmener en fonction de leur sensibilité ».

Pour les enfants à partir de 5 ans, les cours ont lieu à l'ancien presbytère de Salvagnac le jeudi de 16h45 à 17h45.

Un atelier d'expression artistique est organisé une fois par mois pour les adultes : prochain atelier le samedi 7 décembre

Renseignements et inscriptions : 06.98.94.90.20 ou www.lesateliersdegaia.org

Temps d'activités périscolaires

Dans le cadre d'un accord avec la municipalité, Margaux Ollivier participe à l'animation des temps d'activité de fin de journée mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires.

Deux nouveaux ateliers théâtre

Le Galetas (association Places en Fête) organise depuis le mois d'octobre deux ateliers théâtre à l'espace socioculturel , implanté dans l'ancien Presbytère, place de l'église. Un premier atelier est axé sur le mime et la commedia dell'arte (technique Decroux).. La pratique de la technique permet la prise de conscience des différentes possibilités expressives du corps. L'approche des personnages de la Commedia dell'Arte vient ensuite compléter ce travail dans sa dimension scénique d'interprétation : port du masque, étude des différents types de personnages, improvisations. Le second atelier s'oriente autour de plusieurs points essentiels au théâtre : le rapport à l'espace, le rapport aux autres interprètes, le rapport au texte et au personnage. Cet atelier débouchera sur la création d'un petit spectacle de fin d'année. Les deux ateliers seront animés par Jean Hervé le Ferec, comédien et metteur en scène. Ils mêleront d'une part la rigueur de la pratique et le plaisir du jeu. Ils sont ouverts à toute personne débutante ou non et sont proposés aux enfants de 7 à 16 ans, aux adolescents et aux adultes à partir de 17 ans.



J.F Ringot

Mime/commedia dell'arte le mercredi après midi:

7/11 ans de 15h30 à 17h00

12/16 ans de 17h15 à 19h15

Adulte de 19h30 à 21h30

Théâtre adulte (à partir de 17 ans) le jeudi de 19h30 à 21h30.

Renseignements / inscriptions : 06.74.36.06.00. jeanherveleferec@wanadoo.fr

DRAGONS BASKET CLUB SALVAGNACOIS

Ça y est, ils l'ont fait, les Bleus sont champions d'Europe. Le Basket Français deuxième sport collectif national (500 000 licenciés) se porte bien.

Les Dragons ont repris le chemin de la Salle, les Entraînements ont lieu :

Le mercredi.

- De 14 h à 15h pour les Kids (enfants de moyennes et grandes sections de maternelle (2007-2008))
- De 15 h à 16h 30 pour les 7-10ans (2003-2004-2005-2006)
- De 16h 30 à 17h30 pour les Benjamins (2001-2002)
- De 17h30 à 19h 30 pour les Minimes et Cadets (1997-1998-1999-2000)

Le vendredi.

- À Gaillac : de 17h30 à 19h pour les Minimes.
- À Salvagnac de 18 h à 19h30 pour les Cadets et de 20h30 À 22h Basket Loisirs sous la Houlette de Manu.

Sylvie et Marie prennent en charge l'École de Mini Basket

Henri et Jean Jacques l'École de Basket (Benjamins, Minimes, Cadets)

Les espoirs joueront les plateaux départementaux,

Les Minimes garçons jouent cette année dans le cadre d'une Entente Territoriale avec Gaillac. L'entente coachée par Henri, après des Brassages régionaux très prometteurs n'a pas pu se qualifier en région, ils joueront en championnat départemental Niveau 2.

Les Cadets coachés par Jean-Jacques ont réalisé un superbe parcours en Brassage, ils se sont qualifiés pour le Championnat régional Niveau 1.

L'objectif de Jean-Jacques, responsable technique du Club: la recherche d'excellence; celle-ci démarrant dès le plus jeune âge avec l'acquisition de mouvements techniques, basiques et essentiels. Sans pour autant remettre en question le caractère ludique qui fait la renommée de cette discipline. En clair, il s'agit de donner des bases solides et justes aux joueurs et conserver un message homogène. Cette recherche d'excellence de formation concerne tous les joueurs quelles que soient leurs capacités initiales. Plus l'enfant a des difficultés plus le formateur doit s'adapter. Un enseignant n'a jamais rien appris à un élève, il lui propose un objet d'apprentissage et si l'enfant le trouve intéressant, il va se l'approprier, voire se passionner pour celui-ci.

Le club du Président Martial se porte bien, souhaitons lui une bonne saison 2013-2014

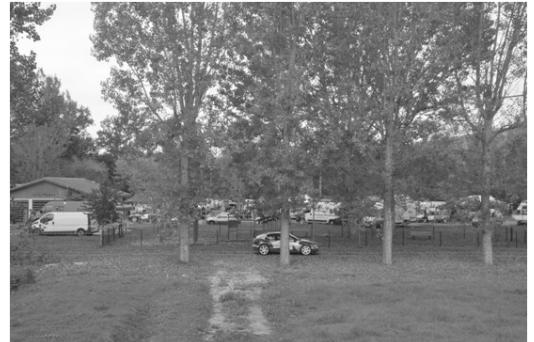
Et que vivent les Dragons Salvagnacois.

Jean-Jacques Dulac

Le 28^{ème} Rallye des côtes du Tarn

Christian Cavaillès, au volant de sa Lancia Intégrale, et Romain Caviale du Team RB Racing sur sa toute nouvelle Citroën Saxo VTS, portaient les couleurs Salvagnacoises sur les coteaux du Gaillacois pour le 28^{ème} rallye des côtes du Tarn les 19 et 20 octobre 2013.

La première spéciale « Salvagnac » longue de 14,6 Kms, et dont la responsabilité est assurée par l'Auto Cross Salvagnacois, se courrait en sens inverse des autres années. Le circuit était à parcourir deux fois (départs 14h38 et 17h49) en alternance avec la spéciale de Montaigut (départs 15h11 et 18h29).. Cette année il n'était pas prévu de spéciale de nuit, mais le sort en a décidé autrement en raison de nombreux ennuis mécaniques qui ont obligé la direction à neutraliser la course. Le deuxième passage sur Salvagnac s'effectuant de nuit avec une heure et demie de retard, les pilotes ont dû monter les phares. Un point de contrôle était implanté dans le village au niveau de la maison de retraite pour le passage des concurrents avant la deuxième spéciale de Salvagnac. Le parc assistance organisé par l'équipe de l'auto cross Salvagnacois était implanté sur la base de loisirs des Sourigous pour toute la journée. Toute la surface utile était occupée par les équipes et les véhicules d'assistance, à tel point que le parking public avait été transféré à l'ancienne scierie Julia. A l'issue de la première journée, 71 coureurs sur 106 inscrits et 96 au départ se sont retrouvés au parc fermé de Couffouleux. Christian Cavaillès était alors 26^{ème} et Romain Caviale 46^{ème}. La journée du dimanche était également très disputée et la route très sélective, puisque à l'issue de l'épreuve gagnée par l'équipage Mickael et Anthony Faucher, seules 46 voitures franchiront la ligne d'arrivée. Du côté des



Salvagnacois, Christian Cavaillès était contraint à l'abandon dans la huitième spéciale et Romain Caviale terminait 36^{ème} de la course. Il terminait également premier de son groupe A6 avec la Saxo qui fut à ses débuts pilotée par Sébastien Loeb comme voiture de reconnaissance. Cette vingt huitième édition du rallye fut un très bon cru et si les quelques trois cents bénévoles qui le préparent et l'animent pendant ces deux jours de course pourront prendre un repos bien mérité, il n'en sera pas de même de l'équipe dirigeante qui est déjà sur les cartons du 29^{ème} rallye. Une mention particulière est à adresser à tous les bénévoles de l'auto cross Salvagnacois qui ont organisé la spéciale de Salvagnac et assuré la sécurité sur le parcours, de plus dans les conditions particulièrement délicates d'une épreuve de nuit non prévue.

Yves Raymond / Jean Louis Buso

Une belle journée de Rando Quad

Organisée par l'association Team RB Racing une randonnée réunissait une cinquantaine de « quadeurs » pour une balade d'environ 150 kilomètres dans les coteaux du Tarn Nord Ouest. Elle a pris son départ samedi 2 novembre de la place de la Mairie de Salvagnac. Tous les participants, originaires du Tarn mais aussi des départements limitrophes et de la région Midi-Pyrénées, adhéraient avant le départ à la charte du randonneur motorisé responsable éditée par le conseil général du Tarn. Ils en recevaient un exemplaire joint au road book de la balade. Les participants rejoignaient en fin de première partie leurs accompagnateurs à l'auberge des Abriols pour le repas de midi. La deuxième partie du circuit les amenait en fin d'après midi au château de Terride où une halte dégustation



leur était préparée par Alix et Solange David. Au retour à Salvagnac en début de soirée les quadeurs pouvaient récupérer remorques et véhicules de transport au parking des Sourigous organisé et sécurisé par les bénévoles de l'association avant de reprendre la route, non sans s'être donné rendez vous pour une nouvelle édition l'an prochain. Un coup de chapeau aux organisateurs de la Rando qui ont reçu l'accord de toutes les collectivités traversées pour la Rando et ont mis en avant la démarche citoyenne et responsable imposée à tous les participants via la Charte du randonneur motorisé.

Pour plus d'informations: <http://www.ffq.fr> et www.cdesi.tarn.fr



**Charte du
randonneur motorisé
responsable**



www.cdesi.tarn.fr

Magali Belnoue / Yves Raymond

Vers 1730, l'église de Saint Barthélemy de Souleiroune fut interdite au culte. Pourquoi ?

Remarque sur l'appellation de l'église de Saint Barthélemy

Dans la monographie du Canton de Salvagnac publiée en 1866, Elie Rossignol précise que l'église de Saint Barthélemy de Founlayromes fut interdite au culte en 1730 et démolie quelques années après. Or dans le dictionnaire des Communes du Tarn, édité en 1990 par les Archives du Tarn, à la rubrique : Salvagnac, il est indiqué que l'église de Saint Barthélemy de Soulleiroune était annexe de Saint Angel. La dénomination de 1990 est conforme à la dénomination que l'on peut lire dans les registres paroissiaux de Saint Angel et de son annexe de Saint Barthélemy des années 1670 à 1679. C'est donc cette appellation qu'il convient de retenir aujourd'hui.

Elie Rossignol a commis une erreur de transcription, ce qui n'est pas étonnant, car l'écriture des prêtres et autres scribes n'était pas d'une grande qualité, d'autant plus que certaines lettres avaient une écriture très proche. La même erreur a été commise, il y a quelques années, quand a été publié le manuscrit de Pierre Pradier : Mémoires historiques du village de Salvagnac 1759.

Pour apporter une réponse sur les motifs qui ont conduit à l'interdiction de cette église, la consultation de documents d'archives s'impose, avec une difficulté : les archives concernant la paroisse de Saint Corneille de Saint Angel sont éclatées entre Montauban et Albi. En effet jusqu'à la Révolution, la paroisse de Saint Angel dépendait pour le spirituel du diocèse de Montauban depuis sa création en 1317 (1) et avant du diocèse de Toulouse et pour le temporel du diocèse d'Albi, Saint Angel étant sur le territoire du consulat de Salvagnac. C'est ainsi que les registres paroissiaux de Saint Angel sont déposés aux Archives du Tarn.

Origine et emplacement probable de la chapelle de Saint Barthélemy

A quelle époque a été construite l'église de Saint Barthélemy qui était vraisemblablement une chapelle ? On ne retrouve pas d'informations à ce sujet.

Le dénombrement des feux de 1475 qui est rédigé en occitan, ne fait ressortir clairement ni le nom de Saint-Barthélemy, ni celui de Soulleiroune, en revanche on relève le nom de *Brutomieu* qui pourrait devenir par la suite Barthélemy ; il y a deux habitations (feux) à cet endroit. Pas très loin de cette modeste église, il y a *Sant Angal* (Saint Angel) et *Pech de Guorguolhat* (Gourguillac).

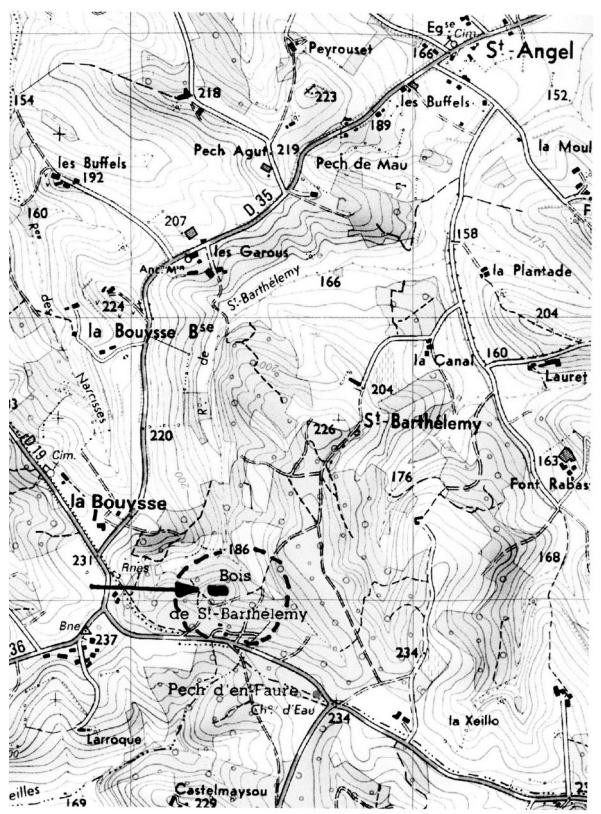
En revanche, on relève dans le cadastre de 1696 que « Monsieur le recteur (2) de Saint-Barthélemy tiens dans la d(ite) paroisse et joignant le cimetière de la d(ite) église deux cestière, sept razes, deux boisseau de taillis » (3), cette parcelle jouxte au nord le ruisseau de Négo-Salo qui limite les paroisses de La Bouysse et Saint-Barthélemy.

La localisation de ce bois est à nouveau mentionné dans un registre qui se trouve aux Archives de Rabastens, ce registre est daté du 18ème siècle sans plus de précisions, il est toutefois postérieur à 1730 grâce aux informations qu'il apporte. On y relève que au titre du « fief del Pech den Fauré, près de l'Eglise de Saint-Barthélemy », Monsieur le curé de Saint-Barthélemy, désignation surchargée par Saint-Angel, « tiens deux cestière de bois confront... ; du midi de l'ancienne église et ... du septentrion ruisseau de Négosalo. » Ce document nous apporte deux informations : le bois appartient au curé de Saint-Angel et non au recteur de Saint-Bathélémy, l'édifice religieux est devenu une ancienne église.

Le cadastre de 1838 ne fait pas ressortir les emplacements d'une ancienne église et de son cimetière, il est évident que ces terrains ont été cédés ou vendus.

Enfin en se rendant sur les lieux, Jean Favarel d'abord, Michel Tardieu par la suite m'ont montré récemment le site où l'on voyait très bien, il y a quelques années, les vestiges des murs de l'ancienne chapelle qui se trouvent à moins de 200 mètres de la route D 19 et en proximité du réservoir d'eau. Il s'agit d'une modeste élévation qui domine le confluent du ruisseau de « Pech d'en Faure » à l'Est et du ruisseau de « Négosalo » au Nord, ces deux ruisseaux devenant ensuite le ruisseau de Saint-Barthélemy. Ces ruines sont dissimulées sous des mousses, herbes et broussailles, il conviendrait d'effectuer quelques fouilles pour confirmer ces témoignages. (Voir en annexe Carte IGN)

Etant donné l'emplacement, c'était un tout petit édifice d'une surface inférieure à celle de Saint-Jacques de La Bouysse ; au 17^{eme} siècle, sur cette paroisse on ne dénombrait que 10 à 15 foyers.



Visite du délégué épiscopal en 1551

Aux archives de Montauban, on peut lire la relation d'une visite d'un délégué du diocèse de Montauban du 10 Août au 10 Octobre 1551, il s'agit du Frère François Poinsson Docteur en Théologie en l'université de Toulouse. François Poinsson était un bénédictin dépendant du prieuré de la Daurade à Toulouse, mais surtout il était vicaire général et remplaçait Jean de Lettes (4) évêque de Montauban malade.

Cette visite épiscopale avait été ordonnée par lettre du roi Henri II dont voici quelques extraits : « *afin de purger et netoier vostre dit diocèse, ses dites erreurs, scandales, faulces et réprouvées doctrines qui contaminent et infectent le troupeau de Jésus-Christ,* » il s'agit de la propagation de la réforme protestante. La lettre se terminait ainsi « *pour en faire faire les punitions et corrections exemplaires, telles que méritent tels malheureux perturbateurs du repos public.* »

Le Frère François Poinsson, délégué de l'évêque parcouru le diocèse pour convaincre les hérétiques de revenir dans le droit chemin. Il visitera ainsi les paroisses de Saint-Angel et son annexe Saint-Barthélemy, mais également : Montgaillard, Tauriac et Villette son annexe, Saint-Urcisse et son annexe Notre Dame du Cayre, Montdurausse et La Vinouse son annexe, Montlouge, Montpelegry et son annexe La Bouysse. Les dates précises de ses visites ne sont pas connues.

Les déclarations de revenus des curés de Saint Corneille de Saint Angel et de l'annexe de Saint Barthélemy.

On peut consulter aux archives de Montauban les déclarations de revenus de la cure de Saint-Angel et de son annexe Saint-Barthélemy datant du 18ème siècle. Pour 1728, le curé Pierre Bergé faisait précéder sa déclaration, du commentaire suivant : « *Ce bénéfice est si peu de chose que même les évêques ont cédé tous les fruits* (5) *au curé pour luy tenir lieu de portion congrue*(6) *et ainsi que je jouis en prenant tous les fruis.* » Cette déclaration préliminaire était reprise en tête de chaque déclaration annuelle. A cette époque la cure de Saint Angel relevait de l'archiprêtré de Roquemaure dépendant du diocèse de Montauban. Il n'était pas fait de distinction entre les revenus provenant de Saint-Corneille et ceux provenant de Saint-Barthélemy. Après vérification du bureau diocésain, le revenu de la cure s'élevait à trois cent quarante huit livres, un sol, cinq deniers.

Ces revenus correspondaient essentiellement en l'apport de vingt six sacs de blé d'une valeur estimée à 219 livres et de treize sacs de *mixture* (mélange de blé et seigle) estimés à 82 livres, à cela s'ajoutaient: un sac d'orge, du millet, des fèves et une barrique de vin.

Le curé Pierre Bergé avait pris possession de la cure de Saint-Angel, le 7 mars 1721. Après la prise de fonction en l'église de Saint-Corneille de Saint-Angel, il s'était rendu ensuite prendre possession de l'église de Saint Barthélémy en aspergeant d'eau bénite la porte d'entrée et l'autel, il y avait des paroissiens présents à ces cérémonies.

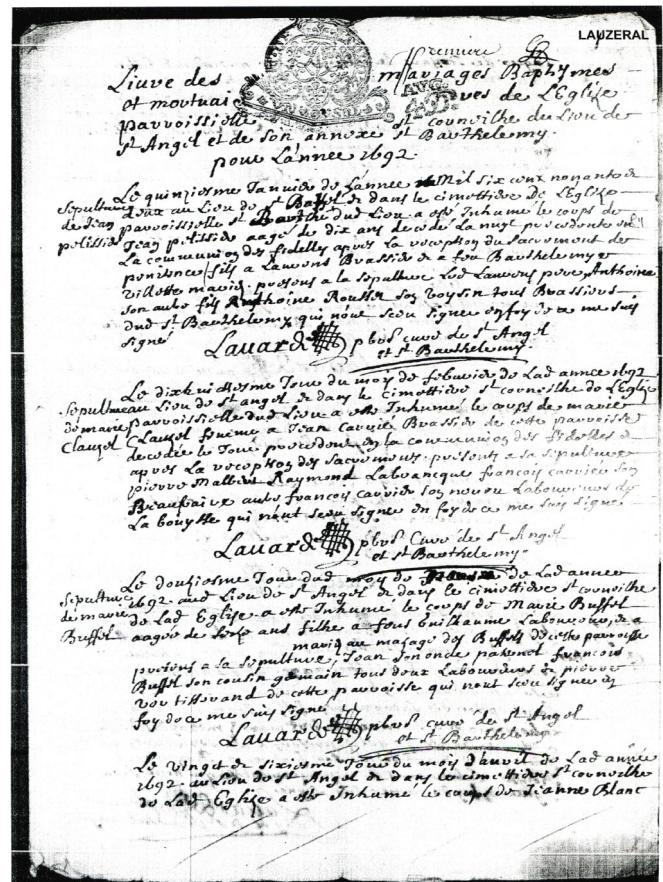
Les registres paroissiaux.

Depuis l'Edit de Villers-Cotterêts par lequel François Ier imposa en août 1539 le français comme langue administrative, les curés étaient tenus également de tenir un registre des baptêmes, mariages et sépultures également en français. C'est grâce à ces registres qui sont déposés aux Archives du Tarn que nous pouvons savoir aujourd'hui quand et où ont eu lieu les baptêmes mariages et sépultures. Pour la paroisse de Saint-Corneille de Saint-Angel et son annexe de Saint-Barthélemy, on dispose aujourd'hui, des registres pour les années 1666 à 1679, puis 1692 et 1693 et enfin de 1700 à 1792 ; des registres ont disparu.

Pour les années 1692 et 1693, il y a eu à Saint-Corneille de Saint-Angel 6 baptêmes et 15 sépultures, et à Saint-Barthélemy 1 baptême et 4 sépultures, on remarque que les cérémonies religieuses sont peu nombreuses à Saint-Barthélemy, conséquence évidente d'un faible peuplement. Au cours de ces deux années, il n'y eut pas de mariages.

En 1718, deux baptêmes et deux sépultures ont encore lieu à Saint-Barthélemy en revanche à partir de 1720, les baptêmes et mariages des habitants de Saint-Barthélemy sont célébrés à Saint-Corneille de Saint-Angel, on relevait seulement 3 sépultures dans le cimetière de Saint-Barthélemy de 1721 à 1727 et après cette date il n'y aura plus de cérémonies à Saint-Barthélemy. Après 1744, le nom de Saint-Barthélemy n'apparaît plus dans les registres paroissiaux.

On peut en conclure que l'église et le cimetière n'étaient plus utilisés



Les motifs de l'interdiction de cette chapelle en 1730.

Malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été trouvé en particulier dans les recueils des décisions de l'évêque de Montauban un texte qui expliquerait les raisons de son interdiction. Les délibérations des Consuls de Salvagnac ignorent cette interdiction. La seule hypothèse que l'on peut émettre sans aucune certitude, c'est de supposer que cette modeste chapelle était en très mauvais état et que le culte ne pouvait plus être assuré sans dangers pour les fidèles ; il y avait peu d'habitants proches de la chapelle et la paroisse était bien trop pauvre pour entreprendre des réparations.

(1) Le diocèse de Montauban a été créé en 1317 par le pape Jean XXII, originaire de Cahors, en vue de démanteler le diocèse de Toulouse qui était très grand. En 1317, sont aussi créés les diocèses de Rieux, Lombez et Saint-Papoul. Quelques années après, furent créés ceux de Lavaur et Mirepoix.

(2) **Recteur** : prêtre desservant une église non paroissiale.

(3) **Cestière ou séterée** : surface qu'un laboureur pouvait ensemencer avec un setier de blé. La séterée de Toulouse équivaudrait aujourd'hui à 78 ares 55 centiares. La terre du recteur était d'une superficie de 2 hectares environ.

(4) **Jean de Lettes** : évêque de Montauban de 1539 à 1556. Il résidait souvent dans son château de Beauvais. En 1556, il abandonne la prêtrise, rejoint la Réforme et renonce aux revenus liés à l'évêché, il épouse Armande de Durfort et s'enfuit avec elle à Genève.

(5) **Fruits** : produits des récoltes.

(6) **Congrue** : pension annuelle que versait le bénéficiaire d'une paroisse à son desservant. Ainsi en 1790 le prieur de Salvagnac qui n'y résidait pas, recevait 3000 livres par an du produit de la dîme. Il reversait à Jean Murat curé de Salvagnac, une congrue de 700 livres.

Sources bibliographiques.

Pierre Pradier : Mémoires Historiques du village de Salvagnac Année 1759 p 13.

Elie Rossignol : Monographie du canton de Salvagnac 1866 Albi Chaillol p21.

Archives Départementales du Tarn :

Dénombrement des feux du consulat de Salvagnac 1475 276Edt CC1

Cadastre du consulat de Salvagnac 1696 275 Edt CC12 F°672 bis

Registres paroissiaux de la paroisse de Saint-Angel et de son annexe de Saint-Barthélemy 1666 à 1679 1692 et 1693 1700 à 1792.

Archives Départementales du Tarn et Garonne :

Visite du diocèse de Montauban par Frère Poisson G 209

Déclaration des revenus de la cure de Saint-Angel et de son annexe de Saint-Barthélemy au 18^{ème} siècle G 182

Insinuations Ecclésiastiques du Diocèse G 27

Archives de Rabastens : Brevet pour servir aux reconnaissances de la baronnie de Salvagnac 18^{ème} siècle II 21

Annexes :

Extrait Carte IGN 2142 E avec situation probable des ruines de Saint-Barthélemy (inclus au 2^{ème} paragraphe)

Reproduction de la première page du « *Livre des mariages Baptemes et mortuaires de l'Eglise paroissiale St Corneille du Lieu de St Angel et de son annexe St Barthelemy pour l'année 1692.* » (inclus au 5^{ème} paragraphe)

Ci-après transcription de la sépulture de Jean Pélissier en haut de page.

« *Le quinzième Janvier de L'année mil six cenz nonante deux, au lieu de St Barth(élèmy) de dans le cimetierre de l'Eglise paroissiale St Barth(élèmy) dudit Lieu a esté Inhumé le corps de Jean Pelissier asge de dix ans décédé la nuit précédente en la communion des fidèles après la reception du Sacrement de pénitence fils a Laurens brassier (1) à foun Barthélémy et Villette marié. Présens a la sépulture le d(it) Laurens père, Anthoine son autre fils Anthoine Rousset son voysin tous brassiers du d(it) St Barthelemy qui n'ont seu signer en foy de ce me suis signé.*

Leonardi curé de St Angel et St Barthelemy

(1) **Brassier**: ouvrier, journalier agricole.

Jean Lauzeral

13 Novembre 2013

Bon à savoir

ETAT CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

Noélie LOUBERSSAC née le 3 août
 Cerise CONTI née le 5 septembre
 Elia MATHIEU née le 10 septembre
 Loola BONAMI née le 22 septembre
 Swann DORSEMAINE TELLERAIN né le 2 octobre
 Maxime DORSEMAINE TELLERAIN né le 2 octobre

ILS SE SONT UNIS

Séverine BARTHE et Ludovic DURAND le 24 août

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Michel BARASC, le 16 août
 Bernard JEANJEAN, le 10 septembre
 Marcienne GONNET, le 13 septembre
 Alice LEMATTE, le 16 septembre
 Robert LARTIGUE, le 16 septembre
 Jacques DESFOUGERES, le 19 septembre
 André ALARY, le 20 septembre
 Juliette BIRBET, le 8 octobre
 Paulette BONNES-SARRAUTE-CADARS, le 3 novembre
 Cécile ROUZERET, veuve BALAT, le 12 novembre

NOUVEAUX ARRIVANTS

Madame DEPIERRE et Monsieur PERPEY, rue Gérard Rques
 Marie-Laure AZEMA, Allées Jean Jaurès
 Valentine MARTIN et David AUDRY, Grand Rue
 Brigitte DANIEL et Jean-Yves SAURAT, Rue Caraven Cachin
 Yvonne POURNOT, Rue des Fleurs

EN CAS D'URGENCE

Samu 15 (112 d'un portable)
 Pompiers 18
 Gendarmerie 17 ou 05.63.33.68.35
 Ambulances
 Taxis Faux 05.63.40.58.59
 Taxis d'Oc 05.63.33.28.43
 EDF sécurité dépannage 0810.333.081

SANTE

Cabinet médical 05.63.33.52.50
 Pharmacie 05.63.33.50.07
 Dentiste 05.63.40.55.18
 Cabinet d'infirmières 05.63.40.55.33
 Masseur / Kinésithérapeute 05.63.40.50.21

PERMANENCES

DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05.63.33.50.18 / Fax : 05.63.33.57.73.

E-mail : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	Ouvert 13h30 - 17h30
Mardi	Ouvert 9h - 12h30	Ouvert 13h30 - 17h30
Mercredi	Ouvert 9h - 12h30	Ouvert 13h30 - 17h30
Jeudi	Ouvert 9h - 12h30	Ouvert 13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	Ouvert 9h - 12h	Fermé

PERMANENCES

DE LA COMMUNAUTE DE COMUNES

Tél : 05.63.33.57.89

www.salvagnacois.fr

Courriel : communaute.salvagnac@orange.fr

Ouverture au public du bureau des Sourigous

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Ouvert 9h30 - 12h30	Ouvert 13h - 17h
Mardi	Ouvert 9h30 - 12h30	Ouvert 13h - 17h
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	Ouvert 9h30 - 12h30	Ouvert 13h - 17h
Vendredi	Ouvert 9h30 - 12h30	Fermé
Samedi	Fermé	Fermé

OBJETS TROUVES

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

AIDES A DOMICILE

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le **lundi de 8h à 10h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h**. Par téléphone au 05.63.57.32.58 ou 06.37.48.26.67. Par mail : asad.salvagnac@orange.fr.

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, **vous recevront uniquement sur rendez-vous.**

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil général

Permanence sociale sur rendez vous au 05.63.81.21.81

Lieu et horaires des permanences

Gaillac- lundi, mercredi et vendredi, 10-12 rue Gaubil.
Lisle sur Tarn- mardi, jeudi, 7 rue Chambre de l'Edit.

La P M I

Une infirmière puéricultrice de la Protection Maternelle et Infantile propose un accueil :

Horaires de 9h30 à 11h00, le 3^{ème} jeudi du mois, sauf pendant les vacances scolaires dans la salle rue Gérard Roques (salle du Mouton à carreaux).

Renseignements : Maison du Conseil général

RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS

Ligne 921 – MONTAUBAN ALBI

Six fois en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).

Les horaires applicables de décembre à décembre sont disponibles sur le site : http://www.ter-sncf.com/Region/midi_pyrenees/gare/MONTAUBAN.aspx ou bien:

http://www.ter-sncf.com/Regions/midi_pyrenees/Fr/Se_deplacer_en_TER/Avant_mon_voyage/Fiches_horaires/Default.aspx

En sélectionnant la fiche horaire de la ligne 921.

Ces horaires sont également disponibles sur demande au secrétariat de mairie.

HEURES D'OUVERTURE DU CREDIT AGRICOLE

Ouverture au public :
Mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h00.
Les autres jours sur rendez vous.
Tel : 08.10.16.22.37
Fax : 05.63.33.64.71
Contact@ca-nmp.fr

Gendarmerie Nationale

Planning des brigades. Communauté de brigades de Rabastens.

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte :
Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.
Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel : 05.63.33.68.15. Courriel : cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte :
Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.
Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel : 05.63.33.68.30

La brigade de Salvagnac est ouverte :
Le mercredi de 8h à 12h. Tel 05.63.33.68.35.

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05.63.49.48.47 pour organiser un rendez-vous individuel.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le nouveau conciliateur de justice est Jean Guy LECLAIR
Pour tout renseignement contacter la mairie au 05.63.33.50.18

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel – BP 156 – Tel : 05.63.54.15.12

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tel/ 05.63.4.59.02

Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi et dimanche de 10h à 12h



HORAIRES DE LA POSTE

**NOUVEAUX
HORAIRES**

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Mardi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Mercredi	Ouvert 9h3- 12h	Ouvert 13h 30- 16h30
Jeudi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Vendredi	Fermé	Ouvert 13h 30- 16h30
Samedi	Fermé	Fermé

Levée du courrier : en semaine à 14h15 et le samedi à 10h30

Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

MARCHES de SALVAGNAC

Mercredi matin : marché traditionnel (marchands de légumes, boucher, poissonnier, pâtes fraîches, pizza, etc.)

Vendredi matin : boucher, fromager et rôtisseur sur les Allées

Dimanche matin : boucher

SERVICE MINICAR de SALVAGNAC

Contact : M. Bernard DALBIS 05.63.33.51.33

Marché de Salvagnac	Tous les mercredis après midi (6 €)
Marché de Rabastens	Tous les samedis matins sauf le 2° (8 €)
Marché de Montauban	Le 2° samedi matin du mois (10 €)
Marché de Gaillac	Tous les vendredis matin (10 €)

OFFICE DE TOURISME

PAYS BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

Bureau d'information touristique de Salvagnac - Les Sourigous - RD999 - 05.63.33.57.84

Salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com

www.tourisme-vignoble-bastides.com

Horaires d'ouverture de novembre à avril :



PERMANENCES DU CABINET MEDICAL

En attendant la reprise du Docteur Saïd en janvier 2014, le Docteur **SIRUGUE Jacques** assure seul les visites médicales tous les matins de 9h à 12h sans rendez vous.

Les après midi sauf le mercredi sur rendez vous au 05.63.33.52.50 ou 06.08.10.86.49

ECRIVAIN PUBLIC

Vous rencontrez des difficultés pour rédiger des courriers ou mener des démarches administratives ? Un « écrivain public » se tient à votre disposition gratuitement à la mairie sur rendez vous.

Contacter le secrétariat de mairie au 05.63.33.50.18